

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2019

### Présent-e-s

Bureau :	CORNUZ	Eric	Ve	Président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	1 <sup>er</sup> vice-président
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	2 <sup>e</sup> vice-président
	HALIMI	Hysri	PS	1 <sup>er</sup> secrétaire
	SQUILLACI	Nicola	PDC	2 <sup>e</sup> secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	CLERC	Tobias	DC
	DIMOPOULOS	Elisa	PS
	DUMALLE	Marcel	Ve
	FALVO	Francesco	PDC
	FABRE	Michel	PS
	GERSON	Moïse	PLR
	GIRARDET	Myriam	MCG
	HARTMANN	Esther	Ve
	HAYES	Sasá	UDC
	HEINIGER	Claire	Ve
	HUBERT	Emile	UDC
	ISWALA	Placide	PS
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG
	LÜTHI	Badia	PS
	MURCIANO	Claudine	Ve
	PACHOUD	Stéphane	MCG
	SERRANO	Philippe	PLR
	TREMBLET	Laurent	PDC
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG

<b>Excusés :</b>	DELUERMOZ	Cosima	PDC
	GAETANINO	Marco	Hors parti
	WRZOSOWSKI	Gregor	PLR

### Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	DC	Conseiller administratif
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif

MCG *Mouvement des citoyens genevois*

PDC *Parti démocrate-chrétien*

PLR *Parti libéral-radical*

PS *Parti socialiste*

UDC *Union démocratique du centre*

Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2019.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Délibération n° 2018-30a, proposée par Myriam Girardet, au nom du Mouvement des citoyens genevois (MCG), invitant le Conseil municipal à créer une réserve comptable assimilée aux fonds propres ainsi qu'un règlement relatif à la constitution de cette réserve comptable. **Rapport de la commission des finances élargie** (F. Grognez, LR).
6. Pétition n° X-2019-02a - pour des repas de midi de qualité à Meyrin-les-Bains. **Rapport de la commission des finances** (T. Clerc, DC).
7. Délibération n° 2019-23a destinée à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'399'300.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. **Rapport de la commission des finances élargie** (T. Clerc, DC).
8. Délibération n° 2019-21a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020. **Rapport de la commission des finances élargie** (T. Clerc, DC).
9. Délibération n° 2019-20a relative aux indemnités allouées en 2020 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances élargie** (T. Clerc, DC).
10. Délibération n° 2019-19a relative au budget de fonctionnement annuel 2020, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances élargie** (T. Clerc, DC).
11. Délibération n° 2019-22a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 2'253'050.-** pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2019 du patrimoine administratif et financier. **Rapport de la commission des finances élargie** (T. Clerc, DC).
12. Pétition n° X-2019-01a - esplanade des Récréations. **Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc** (F. Grognez, LR).
13. Rapport du délégué du Conseil municipal à la Maison Vaudagne (R. Frauchiger, MCG).
14. Rapport de la déléguée du Conseil municipal au comité de rédaction du journal Meyrin ensemble (M. Girardet, MCG)
15. Annonces de projets.
16. Propositions individuelles.
17. Questions.

**M. Cornuz** ouvre la séance et procède aux salutations d'usage.

Il déclare que le Bureau et l'ensemble des membres du Conseil municipal s'associent pour adresser un message de soutien à Mme Claudine Murciano Helfer, suite au décès de sa maman.

Il adresse également ses vifs remerciements au premier vice-président, M. Grognoz, pour avoir efficacement présidé le Conseil municipal le mois précédent, étant donné que lui-même était victime d'une extinction de voix.

Il annonce les absences de Mme Deluermoz, MM. Wrzosowski et Gaetanino.

Il demande aux groupes de soumettre par écrit au Bureau les questions et propositions individuelles avant le point 12 de l'ordre du jour. De plus, tous les amendements reliés au budget doivent être déposés à l'aide du formulaire fourni par l'administration avant le point 3 de l'ordre du jour. Les deux secrétaires se retireront alors dans la salle de commission pour les trier et les rassembler dans un ordre logique.

Enfin, il indique qu'au point 11 de l'ordre du jour de la convocation, une erreur s'est glissée au niveau de l'année indiquée dans le libellé de la délibération n° 2019-22a. Il est fait mention des acquisitions 2019 du patrimoine administratif et financier ; or, il s'agit bien des acquisitions 2020. La délibération, quant à elle, est libellée correctement.

\* \* \*

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2019.**

**M. Tremblet** fait part de deux coquilles : à la première page, M. Gerson fait partie du PLR et non du PDC et M. Devaud n'a pas encore changé de sexe, il est toujours conseiller administratif et non pas conseillère administrative. *[Rires]*.

**M. Fabre** fait part d'une coquille dans son nom de famille, page 24 et 25, à savoir FABRE avec un b et non un v.

**M. Cornuz** déclare que l'administration en a pris note. Il met aux voix l'approbation de ce procès-verbal qui est accepté par 29 oui, soit à l'unanimité.

\* \* \*

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal.**

### **a) Arosa Bären**

**M. Cornuz** annonce avoir reçu un courrier signé conjointement par la commune d'Arosa et Arosa Tourisme au nom de la fondation Arosa Bären, et présente une idée d'excursion pour une prochaine sortie du Conseil municipal à la découverte des ours de la région ainsi qu'une possibilité d'échange avec les élus communaux.

Il déclare que le bureau a décidé de transmettre ce courrier au prochain président du Conseil municipal qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin 2020.

### **b) Les amis d'Haïti**

**M. Cornuz** annonce que l'assemblée générale de cette association aura lieu demain soir au centre paroissial de Malagnou. Il est évident que tout le Conseil municipal est excusé à moins que la présente séance suffise pour terminer l'ordre du jour.

### **c) Décisions prises par l'ACG le 19 juin 2019 : confirmation de la validation des décisions (Participation places de crèche, bibliobus, dépenses culturelles voir CMNet)**

**M. Cornuz** rappelle que l'assemblée générale a validé les décisions suivantes qui ont été communiquées par courrier recommandé le 27 juin dernier aux présidences des Conseils municipaux :

- 1) Participation 2020 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche pour un montant de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée.
- 2) Subvention de fonctionnement du Bibliobus pour un montant de CHF 730'000.-
- 3) Financement de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.-
- 4) Financement de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-
- 5) Financement 2020 du service intercommunal d'informatique (SIACG) afin de financer les projets d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.-
- 6) Aux charges de fonctionnement du groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 7'400'000.-
- 7) A une subvention octroyée à la ville de Genève en faveur du Grand Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-
- 8) Subvention exceptionnelle d'investissement destinée à l'application informatique petite enfance pour un montant de CHF 1'500'000.-.

**M. Cornuz** explique que comme aucun Conseil municipal du Canton ne s'est opposé, ces décisions sont entrées en force le 15 octobre dernier.

### **d) Musique Municipale de Meyrin : invitation au concert Noël en harmonies**

**Séance du 19 novembre 2019  
tenue en séance ordinaire**

Meyrin, le 19 novembre 2019

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Pour son traditionnel concert de Noël, la Musique municipale de Meyrin vous donne, cette année, rendez-vous au Victoria Hall le samedi 21 décembre 2019 à 19h30.

Nous avons conjugué nos harmonies avec la Lyre de Chêne-Bougeries et la Musique municipal de Plan-les-Ouates pour vous proposer un programme musical riche et varié. Pour l'occasion, nous avons l'immense plaisir de vous annoncer la participation du chanteur genevois Alenko, qui nous fera l'amitié d'interpréter quelques pièces accompagnées de ce grand orchestre que nous avons formé pour l'occasion.

Sous la direction de nos trois maestros, Carlo Cambiaso (Meyrin), Ivo Panetta (Plan-les-Ouates) et Francesco Grassini (Chêne-Bougeries), ce sont près de 120 musiciennes et musiciens qui se produiront ensemble sur la scène de cette prestigieuse salle genevoise.

De concert avec les sociétés amies, nous avons décidé de placer cette manifestation sous le signe de la solidarité. C'est pourquoi, à l'issue de la soirée, un chapeau sera proposé au public, pour soutenir la Fondation Cap loisirs.

Créée en 1980 à Genève et reconnue d'utilité publique, la Fondation Cap Loisirs a pour mission de contribuer à l'épanouissement, à l'autonomie et à l'intégration sociale des enfants, adolescents et adultes vivant avec une déficience intellectuelle, ainsi qu'au soutien de leurs familles. Depuis 40 ans, elle agit pour promouvoir leurs droits, leur accès aux loisirs à la culture, au sport et à l'exercice de leur citoyenneté.

Avec l'espoir que nous aurons la joie de vous rencontrer à cette occasion, nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, nos musicales salutations et vous souhaitons d'ores et déjà de lumineuses fêtes de fin d'année.

Pour le comité de la MMM :

Céline Stucki  
Vice-présidente

Philippe Fosserat  
Président

**e) Commission de liaison :**

**M. Cornuz** rappelle que, lors de la séance du 2 septembre 2019, la commission de liaison a discuté d'un document de référence contenant les décisions de la commission de liaison ainsi que toutes les autres pratiques usuelles du Conseil municipal qui ne figurent pas dans le règlement. Les chefs de groupe ont reçu

comme devoir de communiquer jusqu'au 19 novembre 2019 d'éventuelles ajouts à ceux énumérés lors de la commission de liaison. L'administration l'a informé qu'à ce jour, elle n'a pas reçu, d'autres demandes d'ajouts.

\* \* \*

### **3. Communications du Conseil administratif.**

#### **Obtention d'une distinction environnementale**

Le 1<sup>er</sup> prix du concours intercommunal de fleurissement du domaine public a été décerné par la Société romande des amis des roses et de l'horticulture à la ville de Meyrin, dans la catégorie des villes genevoises de plus de 15'000 habitants, la ville de Genève étant hors concours. Parmi les atouts de Meyrin, on peut mentionner la créativité des projets réalisés, notamment sur la place de Meyrin village, et les facteurs de durabilité tels que de faibles exigences en intrants énergétiques ou nutritionnels des plantes choisies pour les aménagements éphémères. De plus, le choix des matériaux et la réutilisation d'objets usagés illustrent également les critères de choix environnementaux.

#### **Constitution de la Fondation Qualité de Vie de Quartier**

Nous vous informons que la Fondation Qualité de Vie de Quartier a été constituée devant notaire le vendredi 1<sup>er</sup> novembre dernier. Lors de cette assemblée, les membres du premier Conseil de fondation ont été nommés. Monsieur Eric Rossiaud, représentant de la coopérative Codha, a été désigné président du Conseil. Monsieur Jean-Marc Solai, secrétaire général de la Commune, a rejoint le Conseil comme représentant d'une commune genevoise. L'inscription au registre du commerce a été faite.

Vous trouverez sur CMNet une copie de l'acte constitutif avec les statuts de la Fondation, sauvegardé sous la commission Quartier des Vergers ad hoc du 2 octobre 2019.

Il est prévu de signer le projet d'acte de servitude de superficie début de l'année prochaine, après le délai référendaire de la délibération 2018-29b votée lors du dernier Conseil municipal. Nous vous informerons dès que l'acte sera signé. Il sera déposé également sur CMNet à ce moment-là.

\* \* \*

#### **4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.**

*Séance du 18 juin 2019, proposition individuelle de M. Boccard*

##### **Rampe d'accès aux PMR au bâtiment du 299 rte. de Meyrin (boulangerie Oberson)**

Cette problématique est connue et complexe dans le cadre de bâtiments anciens villageois en zone 4b protégée. Cet édifice est intégré dans la planification des rénovations du village. L'étude de cette rampe sera incorporée à la rénovation globale que mènera l'UTE.

*Séance du 18 juin 2019, question de Mme Murciano*

##### **Four nouveau au local des Aînés (Jardin de l'amitié)**

Les équipements du « Jardin de l'amitié » ont été adaptés, choisis et les plans, validés par le service des Aînés après plusieurs séances de travail. Le four n'a effectivement pas été dimensionné pour répondre aux besoins d'un événement exceptionnel tel que l'inauguration.

Cela dit, nous avons constaté que la position basse du four était peu adaptée à une utilisation par les aînés. Nous avons donc décidé en accord avec les utilisateurs et dans le cadre du budget de la délibération de déplacer ce four en hauteur pour une utilisation plus aisée. Cette transformation sera réalisée d'ici la fin de l'année 2019.

*Séance du 17 septembre 2019, question de M. Halimi*

##### **Wifi de la Commune**

M. Halimi nous informait qu'il rencontrait des problèmes de connexion au Wifi public de la Commune.

Après nous être renseignés auprès de notre fournisseur, il s'avère qu'un des composants était défaillant.

Un redémarrage du système a permis de remettre en fonction le service.

Il est rappelé que trois réseaux Wifi (un public et deux sécurisés) sont disponibles à la ferme de la Golette.

*Séance du 17 septembre 2019, questions de M. Falvo*

##### **Accès hôpital de La Tour**

La demande est pertinente, les démarches nécessaires vont être entreprises auprès de l'OCT afin de supprimer l'indication « Hôpital de La Tour » avant la tranchée couverte.

**Rue du Bournoud – signalisation fin de zone 30 km/h**

La demande de ramener cette signalisation « fin de zone 30 » à la hauteur des feux, route de Meyrin, est congruente. La faisabilité va être vérifiée en vue d'une adaptation allant dans ce sens.

*Séance du 17 septembre 2019, question de Mme Hayes*

**Bilan de l'interdiction de nourrir les pigeons**

Aucune contravention n'a été établie par la police municipale. Les agents ont interpellé, à deux reprises, des personnes qui commettaient ce type d'infraction : il s'agissait de personnes âgées, seules et visiblement précarisées. Les APM ont profité de ce constat pour connaître ces personnes et leurs besoins. A l'issue de ces rencontres, un signalement a été donné au service des aînés pour assurer le suivi de ces personnes visiblement isolées socialement.

*Séance du 17 septembre 2019, question de Mme Deluermoz*

**Stores et chauffage de l'école de Meyrin-Village**

En ce début d'année scolaire 2019 et durant les vacances d'octobre, tous les stores de l'école ont été contrôlés et réparés si nécessaire et le chauffage mis en route sans souci.

*Séance du 15 octobre 2019, question de M. Grognuz*

**Gare de Meyrin - parkings deux-roues motorisés**

Le projet CFF prévoit des places réservées aux deux roues motorisés.

*Séance du 15 octobre 2019, question de Mme Schweizer*

**Evolution du lac des Vernes**

En complément de la réponse à la question de M. Hubert, communiquée lors de la séance du Conseil municipal du 21 mai 2019, les analyses de l'eau démontrent encore un excès de nutriments, essentiellement de l'azote et du phosphore. En revanche, le suivi biologique en cours révèle une appropriation positive de ce biotope par les espèces indigènes, notamment l'avifaune, constituée essentiellement de palmipèdes et de passereaux paludicoles. Toutefois, des poissons rouges ont malheureusement été introduits d'une manière illicite dans ce milieu, ce qui porte préjudice à son équilibre.

*Séance du 15 octobre 2019, question de M. Hubert*

**Parc à chiens du chemin des Ceps**

Selon la demande formulée, cette surface d'un hectare à la disposition de la gent canine sera subdivisée en deux parties à titre d'essai afin de séparer les petits chiens de ceux qui atteignent une grande taille. Cette mesure induira cependant des contraintes d'exploitation lors de la fauche de la surface herbacée.



**5. Délibération n° 2018-30a, proposée par Myriam Girardet, au nom du Mouvement des citoyens genevois (MCG), invitant le Conseil municipal à créer une réserve comptable assimilée aux fonds propres ainsi qu'un règlement relatif à la constitution de cette réserve comptable. Rapport de la commission des finances élargie (F. Grognuz, LR).**

**M. Grognuz** donne lecture de son rapport :

*"M. Amato, président, ouvre la séance et adresse les salutations d'usage et passe la parole à Mme Girardet qui rappelle le but de cette délibération. Cet objet invite le Conseil municipal à créer une réserve comptable assimilée aux fonds propres ainsi qu'un règlement relatif à cette constitution. A cet effet, le MCG souhaite que le Conseil municipal de la commune de Meyrin se dote d'un règlement qui autorise la constitution d'une réserve comptable afin de permettre d'anticiper les variations conjoncturelles dues notamment au ralentissement de l'économie genevoise et les pertes de substances fiscales. Cette manière de procéder permet aussi d'optimiser la gestion financière sur le moyen et le long terme et surtout de maintenir le centime additionnel à un taux raisonnable et stable.*

*Le président donne ensuite la parole à Mme Favre de Oliveira, qui rappelle quelques aspects comptables et certaines distinctions entre le fonctionnement d'une collectivité publique et des entreprises de capitaux. Pour les communes genevoises, la somme des mouvements annuels des réserves constitue le résultat de l'exercice. Elle ne change pas le résultat annuel et représente le cumul des résultats des exercices passés. Dans les collectivités publiques genevoises, les réserves ne servent qu'à accumuler les résultats positifs et négatifs. Elles constituent la fortune d'une commune. Elle nous rappelle que le capital de la Commune se montait en 2018 à environ 307 millions de francs, qui est constitué en partie du cumul des résultats des exercices précédents, environ 231 millions et de la réévaluation du patrimoine financier. Mme Favre de Oliveira continue son exposé instructif avec un exemple du bilan 2018 selon les normes comptable MCH2 et les différents types de réserve qu'il est possible de créer. Mme Favre de Oliveira nous cite ensuite les différents comptes qui peuvent être créés afin de constituer des réserves. Pour revenir au sujet de cette délibération, la constitution d'une réserve ou l'utilisation d'une réserve dans une commune ne change pas le résultat de l'année. La somme du mouvement annuel des réserves est égale au résultat de l'année. Les réserves ne sont pas de la trésorerie et la somme des réserves correspond au capital propre. La Commune pourrait donc créer une réserve de politique budgétaire ou réserve conjoncturelle. C'est-à-dire créer un compte de plus, nature 294, dont le capital propre, ce qui nécessiterait le vote d'une délibération et l'adoption d'un règlement.*

*Mme Favre de Oliveira continue sa présentation et analyse pour la commission les impacts d'écriture de la réserve structurelle comptable, sur le capital propre, en prenant les comptes communaux de 2018. Elle continue en faisant une démonstration sur l'exercice 2019. Sur les différents chiffres qui nous sont présentés en commission et les explications qui nous ont été données par la responsable de service, on constate que le résultat de l'année ne change donc*

*pas selon que l'on crée une réserve ou non. Le capital propre est identique à la fin de l'année 2019.*

*Le président ouvre ensuite un temps de questions.*

*Un commissaire souhaite savoir si la réserve sera utile dans le cas de déficits.*

*Mme Favre de Oliveira répond que l'utilisation de la réserve ne changerait pas le résultat final.*

*Un autre commissaire comprend que c'est bonnet blanc ou blanc bonnet. Seules les écritures comptables changent et le capital existe quoiqu'il advienne pour absorber ces pertes. Cette réserve ne sert donc à rien.*

*Mme Favre de Oliveira répond que c'est correct. A terme, le compte 299 excédent ou découvert du bilan, n'est pas affecté.*

*Le président de la commission demande de confirmer que les excédents sont actuellement utilisés pour l'autofinancement des investissements.*

*Mme Favre de Oliveira répond que c'est la partie du résultat utilisé pour les amortissements qui constitue l'autofinancement. C'est une charge mise dans le compte de résultats et qui sert à financer une partie de l'investissement. Le solde du résultat positif également.*

*Après ce temps de questions, le président met cette délibération au préavis de la commission des finances qui est refusée par 6 non (2 PS, 2 verts, 2 PDC) et 5 abstentions (2 PLR, 1 UDC, 2 MCG). "*

**M. Cornuz** remercie le rapporteur, qui a eu un peu de difficulté à résumer en une page la commission, mais il est vrai que le sujet était complexe et nécessitait une explication claire. Il ouvre le débat.

**Mme Girardet** indique que dans l'exposé des motifs, le SAFCO (Service des affaires communales) offrait la possibilité de créer une réserve dans les capitaux. A cet effet, le MCG souhaitait que le Conseil municipal de la commune de Meyrin se dote d'un règlement autorisant la constitution d'une réserve comptable afin de permettre et d'anticiper les variations conjoncturelles dues notamment au ralentissement de l'économie genevoise et les pertes de substances fiscales. Cette réserve aurait également permis de faire face au risque de pertes fiscales importantes liées à l'introduction du PF 17 ainsi qu'aux futurs engagements financiers prévus par le plan quinquennal des investissements et à la nécessité d'anticiper et d'éviter d'importants déficits de fonctionnement. Cette manière de procéder aura été aussi une façon d'optimiser la gestion financière sur le moyen et le long terme et de maintenir ainsi le centime additionnel à un taux raisonnable et stable.

La commission qui s'est saisie de cette délibération n'a pas jugé utile de lui donner suite, justifiant sa décision par le fait qu'il ne s'agissait que d'une écriture comptable. Le MCG le regrette, mais en a pris acte. Il s'abstiendra lors du vote.

**Mme Luthi** fait part de la position du parti socialiste :

" Cela fait des années que le MCG revient à chaque votation du budget avec une demande de création d'une réserve comptable. Après tant d'année de refus de ce désir "MCgeaire" non fondé et non sensé, faut-il encore expliquer les raisons de l'objection de réaliser ce vœu imaginé pourtant inimaginable pour notre situation ?

Espérant que, cette fois-ci, l'on saisira bien le message, le PS voit que ce fonds n'a aucune utilité pour le fonctionnement financier de notre commune. Tout simplement, parce que notre commune jouit d'une gestion financière que l'on peut juger, avec un regard objectif, d'excellente. Et je peux dire que depuis 2011, où j'ai siégé au Conseil municipal, la situation du budget de notre commune était toujours, et continue à l'être, équilibrée, voire très équilibrée par les excédents dont on a pu bénéficier jusqu'à l'année précédente.

Le fait de ne pas être déficitaire depuis 2011, voire même avant, témoigne bel et bien de la bonne stratégie politique menée dans la finance. Alors pourquoi revenir chaque année avec cette demande inutile ? En effet, elle est inutile parce que cette réserve ne peut être utilisée, selon les règlements, que pour financer des projets d'investissements. Ce que les demandeurs de cette délibération doivent bien comprendre, c'est que cette réserve ne peut en aucun cas servir à combler le budget de fonctionnement.

Il faut encore rappeler que notre commune a toujours bien géré ses investissements. Et lier cette réserve à un investissement fixe, c'est se tirer une balle dans le pied, car, d'une part, on perdra tout souplesse dans la gestion financière et, d'autre part, la Commune n'a plus d'excédents sur lesquels elle peut se reposer pour prétendre les faire diminuer. Par conséquent, de faire baisser le centime additionnel.

Actuellement, personne n'ignore que les taux d'intérêts sont négatifs depuis un certain temps. Cela signifie qu'aujourd'hui une telle réserve a un coût. Reformulée autrement, cette réserve nous coûtera plus qu'elle nous apportera. Avons-nous perdu le bon sens dans nos réflexions et dans notre vision politique ? Pas pour tous les partis dans tous les cas. C'est pour cela que le PS votera non à la délibération 2018-30a et invitera tous les autres partis à en faire de même. "

**M. Amato** déclare au nom des Verts :

"Voilà l'objet de la soirée. La réserve structurelle pouvait paraître comme une idée géniale, révolutionnaire, qui revient depuis 5 ans, mais les explications de l'administration nous ont largement convaincus du contraire. La preuve, même le MCG, ne soutiendra pas ce sujet. En effet, non seulement la réserve demande un travail important pour l'administration pour la mettre en place, nous coûtera de l'argent, comme vient de l'expliquer Mme Luthi, mais en plus, elle ne servira même pas son objectif premier selon la délibération. Celle-ci souhaite utiliser cette réserve en vue des impacts négatifs de RFFA notamment et donc éviter les déficits au budget, mais on ne peut pas l'utiliser pour ceci. Et donc l'objectif de cette réserve n'est pas atteint. Résultat : les Verts de Meyrin-Cointrin voteront contre cette réserve et invite les autres partis à en faire de même. "

**M. Serrano** pense que le problème a mal été posé dans cette délibération. Aujourd'hui, tout le monde parle d'embellie, de santé économique flamboyante, s'il reprend les propos du PS qui s'emballe dans l'explication des flux économiques, ce qui est très intéressant. Mais malheureusement, force est de constater qu'aujourd'hui, les choses évoluent à une grande vitesse et ne laisseraient même pas le temps de réagir. La réserve donne peu de flexibilité, en cela **M. Serrano** rejoint l'opinion des Verts. Néanmoins, à l'horizon 2025, le PLR trouverait prudent de mettre des sous de côté pour les grands projets, étant donné les montants importants prévus. Cela éviterait de se retrouver avec des engagements et que le

loyer de l'argent augmente à 2.5 ou 3%, ce qui dépasserait les capacités financières de la Commune, car ce sont les contribuables, qui vont payer la facture, au final. Le PLR ne va pas soutenir cette délibération, mais aimerait en rediscuter ultérieurement pour les grands projets. Il reviendra donc avec l'idée d'une réserve pour les grands projets de façon à ce que, durant la prochaine législature, l'on ait de l'argent de côté. En effet, avec 1600 entreprises à Meyrin, dont certaines rapportent gros, si elles venaient à tousser demain, le budget de Meyrin risquera de tousser également.

**M. Tremblet** annonce que le PDC était partagé au départ et assez intéressé à discuter de cette réserve. Il a compris en commission que cela ne changeait pas les résultats annuels de la Commune et que, par conséquent, il présentait peu d'intérêt de la créer. Le PDC votera négativement cet objet.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Cornuz** soumet au vote la **délibération n°2018-30a**,

**proposée par Myriam Girardet, au nom du Mouvement des citoyens genevois (MCG), invitant le Conseil municipal à créer une réserve comptable assimilée aux fonds propres ainsi qu'un règlement relatif à la constitution de cette réserve comptable**

---

Vu les importants excédents engrangés ces dix dernières années;

Vu la nouvelle possibilité offerte par le Service de surveillance des communes visant la création de réserves dans les capitaux propres;

Vu les futurs engagements financiers prévus par le plan quinquennal des investissements;

Vu le ralentissement de l'économie genevoise et les pertes de substances fiscales;

Vu les risques de pertes fiscales importantes liées à l'introduction de PF 17;

Vu la nécessité d'anticiper afin d'éviter d'importants déficits de fonctionnement;

Vu la volonté d'optimiser la gestion financière sur le moyen et le long terme;

Vu le désir de limiter l'augmentation permanente du budget de fonctionnement;

Vu le refus d'entrer en matière sur la délibération votée à une voix près lors du Conseil municipal du 14 novembre 2017;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 19 novembre 2019,

**R E F U S E**

**PAR 24 NON ET 5 ABSTENTIONS**

1. de créer une réserve comptable assimilée aux fonds propres,
2. d'approuver "le règlement relatif à la constitution d'une réserve comptable de la Commune de Meyrin" ci-annexé.

\* \* \*

**6. Pétition n° X-2019-02a - pour des repas de midi de qualité à Meyrin-les-Bains. Rapport de la commission des finances (T. Clerc, DC).**

**M. Clerc** donne lecture du rapport de la commission des finances :

*"Cette pétition est traitée sur une dizaine de minutes en séance de commission des finances du 13 novembre 2019 sous la présidence de M. Amato et en présence du Conseil administratif in corpore. L'administration est représentée par Mme Favre de Oliveira et M. Solai.*

*Une pétition munie de 263 signatures est parvenue au Conseil municipal le 15 octobre dernier. Cette pétition réclame l'engagement d'un cuisinier professionnel pour le projet de Meyrin-les Bains. Le montant de la rémunération est de CHF 11'000.- et correspond à 200 heures de travail. Un commissaire annonce d'emblée un amendement concernant cette dépense. Après de brefs échanges, les commissaires se mettent d'accord sur un renvoi au Conseil administratif et ce renvoi est mis au vote.*

*La commission des finances préavise le renvoi au Conseil administratif par 7 oui (2 PS, 2 PDC, 1 PLR, 2 MCG) et 2 abstentions (1 PLR, 1 UDC) et une personne n'a pas voté."*

**M. Cornuz** retient que la commission des finances propose de renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Il ouvre le débat sur cette pétition.

**Mme Hartmann** déclare au nom des Verts que la manière dont cet objet a été traité les a plus qu'interpellés. L'été dernier, Meyrin-les-Bains a vu ses repas de midi désertés, puisqu'il n'y avait plus de cuisinier pour coordonner et soutenir les bénévoles dans l'organisation des repas. Moins de coordination, moins d'implication, moins de solidarité. Cette pétition vient refléter cette insatisfaction. Les pétitionnaires n'ont pas souhaité être entendus estimant que l'argumentaire figurant sur la pétition était suffisant ainsi que les faits pour réussir à convaincre le Conseil municipal du bienfondé de leur demande. Peut-être ont-ils fait preuve de naïveté en pensant que la raison primerait sur des avis dogmatiques ? En commission, précise **Mme Hartmann**, il n'y a eu aucun dialogue réel concernant la perte qu'avait engendrée la décision malheureuse de supprimer une ligne budgétaire bien minime par rapport à l'ensemble du budget. Est-ce que le fait que

le travail du cuisinier pour coordonner le travail des bénévoles et veiller à la sécurité sanitaire n'ait pu se faire, aurait considérablement amélioré les comptes de la Commune ? Pas du tout. A-t-on évité un déficit dramatique avec la suppression de CHF 11'000.- ? Non plus. Par contre, alors que les finances de notre commune sont saines, une prestation très appréciée, permettant de renforcer la sécurité sanitaire, la qualité nutritionnelle des repas, de renforcer du lien social et de soutenir une association, se voit maintenant menacée ou bientôt inexistante. Cela par pure crispation idéologique.

Le refus d'autoriser à dépenser CHF 11'000.- semble très étrange, s'il est tenu compte du fait que les conseillers municipaux sont responsables de telles dépenses en organisant simplement 2 commissions élargies. La population meyrinoise a véritablement du mal à comprendre la logique financière des groupes politiques de la droite, lorsqu'ils apprendront cette décision.

Le groupe des Verts soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil administratif en espérant que ce dernier aura une réponse beaucoup plus facile à formuler grâce aux débats, qui vont avoir lieu dans l'hémicycle."

**M. Grognez** fait part de la position du PLR :

"Nous avons été saisis d'une pétition comportant 263 signatures demandant la réintroduction de 200 heures pour un cuisinier pour aider les associations ou les bénévoles à préparer leur repas pour être servi au public de Meyrin-les-Bains. Rappelons que ces heures de travail auraient dû être assurées par le cuisinier municipalisé du TFM. L'année passée nous avons refusé d'accorder cette prestation qui nous semble superflue. Et nous n'avons pas changé d'avis. Certains au sein de notre hémicycle nous promettaient la catastrophe, la fin de la manifestation, un épuisement des bénévoles. Que s'est-il passé en 2019 ? L'édition de Meyrin-les-Bains a eu lieu.

Je souhaite aussi rappeler que l'alternative a mené une campagne de crowdfunding pour récolter cette somme. Après de nombreux postes sur les réseaux sociaux, des appels par une grande majorité des conseillers municipaux de gauche, articles dans les journaux de partis, cette campagne n'a pas motivé les foules. Ils n'ont pas réussi à atteindre les fonds malgré un nombre de donateurs prêts à donner des montants à trois chiffres, malgré les 40 jours prévus.

Cette année, nous ne changerons pas d'avis. Nous proposons le classement de cette pétition. Nous en avons débattu durant le budget de l'année dernière, nous en avons rediscuté en commission. Nous pensons que le sujet a bien été traité par notre municipal."

**M. Cornuz** prend note de la demande du PLR de classer cette pétition.

**M. Halimi** annonce au nom des socialistes qu'à travers cette pétition, les pétitionnaires font part des grandes conséquences négatives sur l'édition 2019 de cette manifestation, suite à la suppression en 2018 par la majorité du Conseil municipal du montant de CHF 11'000.- destiné à Meyrin-les-Bains, manifestation très importante pour la population meyrinoise. Lors de ce vote, le groupe socialiste s'était fortement opposé à cette suppression et continue à l'être, car cela revient à pénaliser une partie de la population meyrinoise pour laquelle Meyrin-les-Bains constituent un lieu de rencontre, de partage et de vivre ensemble. Le groupe

socialiste soutient donc la pétition en la renvoyant au Conseil administratif et prie les autres partis d'en faire autant.

**Mme Girardet**, au nom du MCG, estime que la Commune avait engagé un professionnel pour les besoins du Théâtre Forum Meyrin et des sociétés meyrinoises. Son soutien devrait suffire à répondre à cette sollicitation, ce d'autant plus que cette activité se déroule pendant la période de vacances et que les activités du TFM ne sont pas en cours. Le MCG souhaite que Meyrin-les-Bains survive grâce au soutien des associations et des bénévoles, mais la collectivité ne peut se substituer au bénévolat chaque fois que l'intérêt diminue ou que les volontaires ne trouvent personne pour la relève. Le MCG est donc favorable au renvoi au Conseil administratif.

**Mme Heiniger** explique avoir été interpellée, lors de la kermesse œcuménique, par des habitants fâchés que ces repas aient été supprimés, car, à leur avis, la Commune a les moyens de soutenir cette manifestation. Elle tenait à en faire part.

**Mme Girardet** demande la parole pour une rectification. Le MCG demande le classement de la pétition.

**M. Cornuz** soumet au vote en premier le **classement de la pétition qui est refusé par 16 non et 13 oui**. Il met donc aux voix le **renvoi au Conseil administratif**, qui est accepté par 16 oui et 13 non.

\* \* \*

7. Délibération n° 2019-23a destinée à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'399'300.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. Rapport de la commission des finances élargie (T. Clerc, DC).
8. Délibération n° 2019-21a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020. Rapport de la commission des finances élargie (T. Clerc, DC).
9. Délibération n° 2019-20a relative aux indemnités allouées en 2020 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux. Rapport de la commission des finances élargie (T. Clerc, DC).
10. Délibération n° 2019-19a relative au budget de fonctionnement annuel 2020, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances élargie (T. Clerc, DC).
11. Délibération n° 2019-22a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'253'050.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions

**2020 du patrimoine administratif et financier. Rapport de la commission des finances élargie (T. Clerc, DC).**

**M. Cornuz** passe la parole au PDC, qui est le rapporteur des finances élargie relative au budget 2020.

**M. Clerc** donne lecture du rapport de la commission des finances élargie :

*"Voici le rapport des commissions qui ont étudié le budget 2020. Ce rapport est le fruit d'un travail collectif du groupe PDC, dont je me fais ce soir le porte-parole et vous constaterez peut-être quelques changements de style. Comme c'est mon premier exercice de ce genre, je vous demanderai un peu d'indulgence et de compréhension.*

*Une première soirée, convoquée le 8 octobre, a réuni la commission d'administration générale élargie, sous la présidence de M. Tremblet, en remplacement de M. Squillaci excusé.*

*Le Conseil administratif in corpore est là pour présenter son projet de budget pour l'année 2020, qui a la particularité d'être à cheval sur la fin de la législature pour les 5 premiers mois de l'année et le début de la nouvelle législature. Mme le Maire indique que ce budget est l'aboutissement de la stratégie budgétaire 2015-2020. Il permettra ainsi à l'administration :*

- *d'entretenir l'attractivité de notre commune,*
- *de continuer à délivrer des prestations à la population,*
- *de permettre à la prochaine législature de débiter sereinement avec les moyens financiers et humains adéquats,*
- *et enfin, de maintenir un impôt communal raisonnable et la valeur du patrimoine communal.*

*M. Tschudi présente l'évolution démographique durant cette législature 2015-2020, dont la population a augmenté de 23%, ou plus de 5'200 habitants. Meyrin étant même la ville ayant eu la plus forte évolution démographique en 2017-2018 au niveau suisse, avec une augmentation de 4,6% !*

*Il insiste également sur le nombre d'emplois qui s'est accru de 24% dans la même période.*

*Il s'attarde ensuite sur les nouvelles infrastructures liées à cette évolution et mise en service durant la législature. Ces investissements représentent une valeur nette de 272 millions et ne proviennent d'emprunts que pour 77 millions.*

*Il précise encore que, durant cette période de 5 ans, la Commune aura augmenté ses charges de 28% (inclus celles relatives au personnel supplémentaire) et que ses revenus auront, quant à eux, augmenté de 27%, dont presque 2/3 liés à de nouvelles recettes fiscales, soit un équilibre presque parfait.*

*Mme Leuenberger présente le positionnement budgétaire du Conseil administratif en détaillant les chiffres des années 2016 à 2019. En 2016, le budget établi était d'environ 99 millions, puis de 105 millions pour 2017, 112 millions pour 2018 et s'élevait à 118 millions pour 2019, chaque année étant bénéficiaire. Les résultats positifs cumulés se monteront à 24,5 millions de 2016 à 2018, celui de 2019 n'étant bien entendu pas encore connu.*



*Dans le même temps, le nombre d'ETP (emploi temps plein) aura augmenté de 14 en 2016, de 36 en 2017, de 39,7 en 2018 et de seulement 6,5 en 2019, soit un total de 96,2 ETP dont 51 uniquement pour la petite enfance, vu l'ouverture de 2 nouvelles crèches sur notre territoire communal.*

*M. Devaud présente ensuite les enjeux du budget 2020. L'ambition de ce budget est de répondre au programme de législature 2015-2020 du Conseil administratif, de répondre au développement et de finaliser la stratégie budgétaire.*

*Le Conseil administratif fait à nouveau un pari gagnant sur l'écart toujours important entre les estimations fiscales de l'Etat, qui ne tiennent pas compte des nouvelles recettes, et celles de la Commune. Il persiste dans sa volonté de ne pas augmenter le centime additionnel.*

*Concrètement, ce budget est fixé aux environ de 123 millions, avec un résultat positif estimé, avant son étude, de CHF 20'406.- Parallèlement, la hausse de la population est estimée à +3%. Ci-dessous, les chiffres clés du budget :*

- *Une hausse des charges de 5% couvertes à 43% par l'estimation des recettes fiscales*
- *Un total de 23,7 nouveaux ETP demandés*
- *Une hausse de 50% à 75% de l'indemnisation du Conseil administratif dès le début de la nouvelle législature, le 1<sup>er</sup> juin prochain, représentant pour les 7 mois de 2019 un total de CHF159'759.-*

*Le Conseil administratif cherche surtout avec ce budget à permettre à l'administration de délivrer des prestations dans de bonnes conditions car le principe de précaution adopté dans le budget de 2019 a fortement affecté les RH de plusieurs services. L'administration accuse aujourd'hui un cumul de vacances non prises et d'heures supplémentaires à hauteur de CHF 1.6 millions et malgré les mesures prises à l'interne, il n'y a pas de changement constaté.*

*S'ensuit une série de questions portant essentiellement sur cette situation exsangue de l'administration et aux nouveaux postes demandés. Dans les réponses apportées par le Conseil administratif, on retiendra principalement qu'il y a trop de chefs de service, qui doivent occuper de leur temps à des tâches administratives en lieu et place de celles dédiés à la direction et à la vision de la gestion de leurs services, les empêchant ainsi de prendre la totalité de leurs vacances. Par conséquent, un effort est apporté en 2020 sur les postes prévus pour les déchargés.*

*Des questions portant également sur l'augmentation de la rémunération du Conseil administratif sont posées. Ce dernier répond par la voix de Mme le Maire qui explique que cette augmentation répond à une volonté affichée de « se donner les moyens » afin de pouvoir accomplir les nombreuses tâches qui demandent de plus en plus d'engagement hors du territoire communal afin de défendre les intérêts communaux. Cette fonction n'a plus été réévaluée depuis 13 ans et le taux actuel de 50% ne répond plus du tout à cet investissement important.*

*Cette première soirée est levée à 20h15.*

*On se retrouve le 17 octobre, en commission des finances élargies sous la présidence de M. Amato.*

*Les 40 premières minutes de cette première séance sont consacrées à l'examen de la délibération 2018-30 déposée par Mme Girardet au nom du MCG. Cette délibération propose de créer une réserve comptable assimilée aux fonds propres ainsi qu'un règlement relatif à la constitution de cette réserve que nous venons de traiter au point 5 de notre ordre du jour.*

*La séance se poursuit en commençant l'étude du projet de budget et Mme Favre de Oliveira explique l'organisation du classeur du budget. On y retrouve surtout le compte de résultat à 3 niveaux par natures, la liste des comptes 2 fonctions 2 natures, qui est le document sur lequel nous devons voter, ainsi que la liste 8 fonctions 3 natures avec les commentaires qui seront le document de travail de la commission.*

*Il y a aussi un certain nombre d'annexes qui comprennent entre autres le plan des investissements 2019-2029 simple et par projets, le tableau prévisionnel de trésorerie 2019-2029 avec les projets engagés et planifiés, les demandes de nouveaux postes, l'arrondissement de l'état civil Meyrin-Mandement-Vernier, le groupement intercommunal de protection civile, les prévisions démographiques 2019-2029 ainsi que la liste des subventions.*

*Ceci ayant été précisé, nous entamons notre étude par le plan des investissements, présentés par domaine afin d'en faciliter la compréhension. Une fois qu'il a été rappelé comment le lire pour bien le comprendre, on commence à le dérouler, domaine après domaine, et Mme Favre de Oliveira nous expliquera tous les écarts importants entre le projet 2020 et celui de l'année dernière.*

*Toutes les réponses aux diverses questions sont apportées à la satisfaction des commissaires. Le Président rappellera encore durant le débat que ce document est un outil de travail pour le Conseil administratif, que seul ce dernier à le loisir d'y faire figurer ou pas les montants et que le Conseil municipal ne se prononce pas sur ces montants, mais en prend simplement connaissance.*

*Au final, le total estimé du plan des investissements 2019-2029 est de CHF 523'282'603.- contre CHF 541'035'772.- pour 2018-2028, avec un montant voté de CHF 257'142'828.-. L'écart favorable entre les estimations est lié essentiellement à la clôture de délibérations en 2018.*

*Après la pause, on s'attèlera uniquement à l'étude du plan financier, comme le stipule l'ordre du jour. A nouveau, Mme Favre de Oliveira prend le temps d'expliquer la lecture de ce tableau que nous retrouvons chaque année.*

*Le projet de budget 2020 propose des recettes de CHF 122'991'546, des charges de CHF 122'839'878, des intérêts sur emprunts de CHF 131'262, un bénéfice de CHF 20'406, et des amortissements de CHF 13'871'443. Ces montants déterminent un flux de trésorerie lié au fonctionnement (autofinancement) de CHF 13'891'849. Le flux de trésorerie lié aux investissements est de CHF 36'689'798. Il sera nécessaire d'emprunter CHF 22'797'949 en plus si la feuille de route se réalise telle que planifiée.*

*Il y a quelques questions qui découleront de cette présentation et dans ses réponses, Mme Favre de Oliveira précisera encore que les charges et les recettes sont projetées d'une manière linéaire mais qu'en ce qui concerne les charges, il a été tenu en compte en plus de certains points connus à ce jour tels que, par exemple, l'augmentation des charges du SIS, l'arrêt des salaires de l'équipe des Vergers, une crèche supplémentaire, la nouvelle mairie, etc.*

*Elle ajoutera également que la présentation du plan en 2018 et du budget 2019 tablait sur un emprunt de 70 millions au 31.12.2019, mais qu'à ce jour, nous n'en sommes qu'à 40 millions.*

*Enfin, qu'au sujet des montants prévus au plan des investissements, elle estime en effet la capacité de la Commune à environ 36 millions d'investissements par année. Les pics évoqués en 2022 et en 2023 sont liés au projet de Cœur de cité et à la transformation du Théâtre Forum Meyrin.*

*La séance sera ensuite rapidement levée afin que les commissaires aient le temps de préparer l'étude des lignes budgétaires qui sera abordée après les vacances scolaires.*

*On se retrouve le 29 octobre, toujours sous la présidence de M. Amato et en présence du Conseil administratif in corpore.*

*Avant de commencer l'étude des lignes budgétaires, Mme Favre de Oliveira fait une petite introduction à la réforme RFFA, dont la loi entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Le changement principal s'appliquera au taux d'imposition des personnes morales à 13,99% contre 24% auparavant. Bien que la compensation de la perte fiscale de l'impôt fédéral direct devrait être payée aux cantons, les communes ont obtenu le versement d'une part de 0,84%, soit un peu plus de CHF 421'000.- pour Meyrin. 2<sup>ème</sup> changement important : CHF 1.- sera reversé à l'AVS pour chaque franc perdu par la fiscalité. Pour ce faire, la cotisation augmentera de 0,3% à part égale entre l'employeur et l'employé. Enfin, pour financer les structures d'accueil de la petite enfance, les employeurs paieront désormais un montant équivalent à 0,07% des salaires, ce qui correspond à CHF 31'000.- pour notre commune. Puis, sur une clé de répartition définie par l'ACG, chaque commune reçoit ensuite sa part de subventionnement représentant pour Meyrin, la somme de CHF 878'258.*

*On passe ensuite au compte de résultat à 3 niveaux par nature :*

- Les revenus d'exploitation sont budgétés à CHF 116'766'243, une hausse de 4% par rapport à 2019. Ils sont composés des natures suivantes : 40 Revenus fiscaux (CHF 100'759'693, soit une hausse de 3%, inclus la baisse de CHF 852'237 liée à la RFFA) ; 42 Taxes (CHF 11'329'607, soit une hausse de 1%) ; 43 Revenus divers (CHF 784'770, soit une baisse de 11%) ; 46 Revenus de transfert (CHF 3'887'173, une hausse de 65%) ; 47 Subventions à redistribuer (CHF 5'000, une hausse de 43%).*
- Les charges d'exploitation sont budgétées à CHF 121'972'224, soit une augmentation de 4% par rapport à 2019. Le résultat d'exploitation est une perte budgétée de CHF 5'205'981.*
- La somme des natures 44 Revenus financiers (en hausse de 2% par rapport à 2019) et 34 Charges financières (en hausse de 12%) donne le résultat opérationnel positif, de CHF 20'406 avant corrections.*

*Puis, la commission commence son étude du document de travail par 8 fonctions 3 natures.*

*A la fonction « Législatif et exécutif » l'indemnisation du Conseil administratif augmentera de 50%, pour passer d'un taux de 50% à 75% dès le début de la nouvelle législature.*

*Un commissaire souhaite savoir ce qui motive une telle augmentation. Le Conseil administratif explique que cette proposition émane des 2 membres sortants du Conseil administratif, qui n'en seront donc pas bénéficiaires. Il est aujourd'hui difficile pour un conseiller administratif à Meyrin de poursuivre une activité professionnelle additionnelle à ses activités en tant que magistrat. C'est surtout un souci de relève, qui est exprimé ici.*

*Le Conseil administratif complète encore en précisant que cette proposition leur paraît juste. On peut considérer que l'engagement d'un conseiller administratif est « purement militant », mais si l'on veut attirer des conseillers administratifs qui ne sont pas que des retraités, il faut leur donner les moyens de subvenir aux besoins de leur famille. Il faut reconnaître aujourd'hui que la charge de conseiller administratif est un véritable engagement professionnel.*

*Un échange vif sur le sujet s'en est suivi. Le commissaire à l'origine de la question précise que son parti souhaite conserver le principe de milice, qui implique que les magistrats conservent un pied dans le monde du travail afin de pouvoir y retourner sans problème à la fin d'un mandat politique. Il croit qu'il y a d'autres modèles, et il demande si le Conseil administratif y a réfléchi. Il lui est répondu par la négative. Il n'y a aujourd'hui pas d'autre solution sans passer par une révision de la Constitution pour changer les lois en vigueur. La réponse ne donne pas entière satisfaction à ce commissaire. Il reste persuadé qu'une valorisation de la tâche de conseiller administratif ne peut pas ne passer que par la rémunération.*

*Une deuxième question de ce même commissaire au sujet de la caisse de pension du Conseil administratif pour savoir quel est leur problème à ce sujet. Madame Favre de Oliveira répond que la CAP n'accepte pas les conseillers administratifs, et une autre caisse, qui offre une couverture bien moindre, a dû être sollicitée. Madame Leuenberger précise que la rémunération des conseillers administratifs n'est pas un salaire, mais une indemnité, et n'est donc pas traitée comme un salaire. A la retraite, on leur verse un capital et non une rente.*

*Un commissaire demande quel est le taux actuel d'occupation réel des conseillers administratifs. Le Président répond que le taux d'indemnisation officiel est de 50%. Mme Favre de Oliveira estime le taux effectif d'activité est à 120%, hors commissions et autres manifestations officielles.*

*La présentation se poursuit au chapitre des « Services généraux » et quelques questions sont posées, à chaque fois une réponse y est apportée par l'administration ou le Conseil administratif, comme par exemple :*

- *Concernant l'indice de la vie chère, il est estimé à 0,7% pour 2020. Pour 2019, il avait été estimé à 0,5% mais il se monte en réel à 1,1%. Cet indice, tout comme le 13<sup>e</sup> salaire fait désormais l'objet d'une ligne à part.*
- *Au sujet de la contribution communale au SIACG, il est rappelé que le calcul est basé sur le nombre d'employés et vu que nos crèches sont municipalisées, Meyrin est pénalisée par ce mode de calcul mais qu'au printemps prochain, le SIACG devrait tenir des assises afin de rediscuter du calcul.*
- *Une explication est donnée, à la suite de la demande d'un commissaire, sur les postes supplémentaires à l'UTE. Il est expliqué que le volume de travail demande aujourd'hui clairement deux urbanistes. L'urbaniste actuel est en constante surcharge et sa santé pourrait en souffrir s'il continue à ce*

*rythme. La densité des dossiers en cours démontre un volume de travail très important. Le dossier énergie aussi vit une certaine déshérence depuis la nomination du chargé de projet énergie au poste de co-responsable de service. Le dossier génie civil ne reçoit pas l'attention qu'il demande en lien aux projets d'aménagement en cours. L'assistante de direction effectue aujourd'hui des tâches subalternes, et ce surplus de poste lui permettrait de se dédier complètement à sa tâche.*

La séance reprend après la pause et nous poursuivons l'étude là où nous l'avions laissée.

*Une question d'une commissaire est posée au sujet des tâches dévolues au poste d'assistante administrative au service de la gérance et entretien des bâtiments. Le Conseil administratif répond que, les secrétaires étant attribuées aux techniciens, elle sera utile à décharger le chef de service des nombreuses tâches de rédaction et de correspondance, auxquelles il doit encore consacrer trop de son temps. La commissaire observe que le même pourcentage d'assistance de direction est demandé pour le service de l'urbanisme et de gérance et qu'une assistance de direction a peut-être trop de compétences pour effectuer des tâches purement administratives. Ce à quoi, il lui est répondu par le Conseil administratif que la dotation n'est pas la même, puisqu'il s'agit ici de la première assistante pour la gérance alors qu'il y en a déjà une pour l'urbanisme et qu'il convient pour ce service d'un complément.*

*Une commissaire a eu vent d'un processus RH sur cinq ans, et aimerait en connaître la nature, en particulier si les nouveaux postes sont liés. On lui répond que dans le cadre de la nouvelle gouvernance déployée depuis déjà deux ans, dix-sept projets RH ont été identifiés, dont huit prioritaires. Bien que cette démarche ait été abordée, lors de la démarche coopérative autour de la nouvelle mairie, le Conseil administratif reconnaît qu'elle n'a pas fait l'objet d'une présentation en commission, ce que regrette la commissaire.*

*On avance dans l'étude des lignes et toutes les questions posées, permettant une meilleure compréhension ici et là, reçoivent une réponse circonstanciée.*

*Nous en arrivons ensuite à la sécurité publique et en particulier aux amendes d'ordres. Un commissaire demande si la baisse des amendes continue depuis quelques années, malgré l'augmentation du nombre des APM. Le conseiller administratif délégué explique cette baisse plutôt par une présence moins importante de la police sur le terrain qu'à la suite du transfert de certaines tâches des APM aux contrôleurs municipaux du stationnement.*

*Ce même commissaire souhaite en savoir plus concernant l'augmentation du nombre de postes additionnels votés depuis sept ans. Il évoque notamment les changements annoncés par le Canton, une « cantonalisation » possible des polices municipales, et se demande s'il ne vaut pas mieux adopter une posture attentiste au niveau du recrutement. Le Conseil administratif ne croit pas que le flou actuel appelle une position attentiste, au contraire, les recrutements peuvent aussi traduire une certaine résistance aux vellétés cantonales d'intégrer les polices municipales à une police cantonale unique, qui entend conserver leur financement communal. Il poursuit en précisant que la Commune nécessite aujourd'hui de former ces agents en anticipation des besoins générés par les nouvelles prérogatives des APM et les départs en retraite et que ces nouveaux*

postes sont uniquement destinés à garantir les prestations actuelles sur l'ensemble du territoire.

Enfin, avant de terminer cette soirée, une dernière question est posée au sujet du marché de Meyrin-Village. Un commissaire tient à connaître ce que sont les honoraires de conseil stratégique externe. La réponse ne pouvant être apportée le soir même, elle est apportée au procès-verbal. Il s'agit d'honoraires pour un expert en marché pour développer l'attrait du marché et des autres charges annexes pour la campagne de communication. Quant à la rubrique cachets et droits d'auteurs, il lui est expliqué qu'il s'agit ici de concerts organisés une fois par mois destinés à animer ce marché, qui officie comme une nouvelle centralité pour les meyrinois et dont il peine quelque peu à prendre place.

La séance peut ainsi être levée à l'heure.

Nos travaux reprennent le 31 octobre, sous la présidence de M. Amato avec la présence du conseiller administratif, M. Devaud, et du maire, Mme Leuenberger, (dès 19h30). M. Tschudi étant excusé. L'administration est représentée par Mme Favre de Oliveira et M. Solai.

Un nouveau poste est proposé à l'Etat civil afin de décharger les officiers d'état-civil, pour donner suite au regroupement entre Meyrin et Vernier. Un commissaire demande si le poste sera co-financé par Vernier, ce que M. Devaud confirme. Mme Favre de Oliveira poursuit avec le service du feu, la défense et la protection civile. Deux questions posées par un commissaire, l'une sur la location du local de Bellavista à l'armée et l'autre sur un report de charges d'électricité pour le local PC des Vergers viennent ponctuer la présentation. Mme Favre de Oliveira répond que premièrement le local est bien loué à l'armée et que deuxièmement les charges d'électricité n'étaient pas encore reportées selon MCH2.

La présentation se poursuit avec « l'école obligatoire » et plus particulièrement l'école des Boudines, aux travaux et entretien, un commissaire demande comment se fait-il qu'une école rénovée coûte plus cher. L'administration répond que les nouveaux bâtiments sont gourmands en entretien, ce que le commissaire déplore. M. Devaud partage l'avis du commissaire, mais ajoute qu'il est important de tout de suite bien entretenir les nouveaux bâtiments.

Concernant l'école des Champs-Fréchets, les frais d'entretien augmentent fortement et un commissaire souhaite déposer une délibération pour accélérer la rénovation du bâtiment afin d'enrayer cette augmentation.

Le point relatif au parascolaire soulève plusieurs interrogations des commissaires. Un commissaire s'inquiète de l'envolée des coûts. Mme Favre de Oliveira rétorque que la fréquentation est en hausse et que celle-ci devrait se poursuivre en 2020 et qu'elle est estimée à 8%. Un autre commissaire demande si la hausse est due à l'accueil en continu. Ce projet n'est pas encore confirmé et ne peut, par conséquent, pas être budgété, répond Mme Favre de Oliveira. M. Devaud ajoute que si celui-ci devait se faire alors les coûts du parascolaire augmenteront en fonction. Cette augmentation pourrait être compensée par une augmentation des recettes fiscales des femmes ou hommes, qui pourraient reprendre une activité lucrative. Mme Leuenberger complète et explique aussi l'augmentation des coûts du GIAP par le fait que les communes paient depuis 2017 la totalité des coûts liés, ainsi que par la formation continue du personnel et l'augmentation des charges liées à la caisse de pension.

*Mme Favre de Oliveira poursuit avec les « Autres systèmes éducatifs » et la section « Héritage culturel ». Un commissaire demande si le 0,2 ETP est demandé en complément pour régulariser une situation d'heures supplémentaires. Mme Leuenberger répond et assure que ce complément permet de garder le niveau de prestation existant et de fidéliser la personne en place.*

*L'administration reprend, après la pause, avec la présentation de la fonction « cultures, autres ». Un complément de poste à la bibliothèque est souhaité pour pallier un départ à la retraite et l'augmentation de la fréquentation du lieu.*

*Un poste à 50% d'assistant-e de communication du Théâtre Forum Meyrin suscitent des interrogations. Ces questions débouchent sur une remise en question de la présentation globale du budget de la part de plusieurs commissaires et notamment de l'imbrication compliquée de bouts de postes répartis dans plusieurs fonctions du budget. Le Conseil administratif répète qu'il s'agit d'un budget de transmission et qu'il ambitionne de réduire le nombre d'heures de vacances non prises d'après les informations remontées par les chefs de service. Le Conseil administratif se tient à disposition pour répondre et justifier chaque poste.*

*L'augmentation de 0,2 ETP pour un poste de responsable restauration suscite le questionnement d'un commissaire. Mme Leuenberger clarifie la situation en mentionnant qu'il s'agit d'éponger les heures supplémentaires et que cette augmentation sera distribuée sur deux personnes.*

*A la fonction « Médias », un commissaire trouve que la maintenance du site internet est particulièrement élevée avec CHF 20'000.-.*

*Sous la rubrique « Sport et loisirs », plusieurs commissaires demandent des explications quant au poste de gardien de bains ajouté. L'un demande pour quels motifs ce poste est créé. D'autres demandent sur quels sites il sera amené à travailler et quel est son degré de formation. Au premier commissaire, M. Devaud répond qu'il s'agit de décharger un responsable. M. Devaud précise aussi qu'il pourra travailler sur plusieurs sites et qu'il s'agira d'un gardien certifié. Le président lève la séance à 22h.*

*La commission des finances élargie reprend le 5 novembre, sous la présidence de M. Cornuz, en l'absence de M. Amato, et avec la présence des 3 conseillers administratifs.*

*La séance s'ouvre sur des questions restées en suspens et Mme Favre de Oliveira apporte plusieurs éléments, qui modifient le budget en vue de l'examen final, notamment concernant le GIAP, le traiteur du TFM et la cotisation à l'ACG.*

*L'examen du budget se poursuit au chapitre « Sports et loisirs » sous la rubrique « Espaces verts et parcs publics » avec 2,5 nouveaux ETP. Un commissaire demande si les postes sont liés au Jardin alpin. M. Devaud répond que le botaniste est rattaché au Jardin alpin, l'autre poste concerne l'extension des espaces verts communaux et le 0,5 ETP restant permettra de décharger le chef de service. Une commissaire demande si les CDD liés aux Vergers sont renouvelés. M. Devaud et Mme Leuenberger se prononcent sur plusieurs personnes qui auraient été replacées, Mme Favre de Oliveira rappelle qu'il s'agit de contrats à durée déterminée. Toujours aux Vergers, un commissaire se pose la question des dépendances. M. Tschudi précise que la Commune a souhaité*

*garder l'entretien de ces parcelles, ce qui génère une petite marge afin de couvrir les frais administratifs.*

*Des explications sont demandées quant à l'augmentation de la subvention du Salto de l'escargot. Puis, rebelote concernant le poste de travailleur-euse social-e en action individuel. M. Tschudi explique que la population des aînés meyrinois augmente et que cette mesure permet d'identifier et de venir en aide à des personnes en situations de souffrance.*

*A la rubrique « Vie de quartier », un commissaire demande des précisions pour un poste d'intendant social DSE. Mme Leuenberger répond qu'il s'agit d'assurer l'accueil et l'intendance à la Maison citoyenne. Mme Leuenberger précise que la fréquentation de l'institution a augmentée de 25% entre 2017 et 2018 et que la conversion d'un CDD en CDI n'a pas d'effet sur la fréquentation du lieu.*

*La présentation se poursuit au chapitre « Famille et Jeunesse » et une commissaire s'arrête sur les différents tarifs d'un EVE à l'autre. Mme Favre de Oliveira répond qu'il s'agit de moyennes calculées en fonction de l'âge des enfants, ce qui explique ces écarts. Un commissaire se demande comment l'administration choisit entre stagiaire et ASE. Mme Leuenberger rappelle la répartition suivante : 60% de diplômés, 40% de CFC, dont 15% de stagiaires ou auxiliaires. Un autre commissaire s'inquiète de la précarité des travailleurs sur appel dans ce domaine et souhaiterait mieux les protéger. Mme Leuenberger affirme que le système meyrinois est cité en exemple par le Canton. La Commune est soumise à la législation cantonale et n'a pas d'autre choix que de l'appliquer. Pour un autre commissaire, c'est l'augmentation des recettes qui l'intrigue et demande si cela est lié à une meilleure capacité financière des parents. Mme Leuenberger dit ne pas avoir assez de recul pour le confirmer.*

*Après la pause, Mme Favre de Oliveira reprend et termine le chapitre « Famille et jeunesse » puis passe aux chapitres sur le « Chômage » et sur « l'aide sociale et domaine de l'asile ». Un nouveau poste de travailleur-se sociale en action communautaire est présenté. Ce poste sera après coup réattribué à la fonction « Vie de quartier ». Ce changement ne modifie pas les montants, ni le budget. Un commissaire demande quelles seront les tâches relatives au poste. Mme Leuenberger répond que sa fonction est de réguler les rapports sociaux de voisinage, par exemple.*

*La présentation se poursuit et Mme Favre de Oliveira passe en revue les différentes dépenses de l'aide sociale et passe à la circulation routière. Un commissaire souhaite savoir si les places de parking communales aux Arbères sont vendues. Mme Favre de Oliveira répond qu'à terme, elles le seront. Ce même commissaire constate une baisse des recettes liées à ces places. Mme Favre de Oliveira explique que ces recettes avaient été surévaluées. L'exposé reprend et détaille les thèmes des « Transports publics » de « l'approvisionnement en eau » et des « traitements des eaux usées ». Au point concernant la « Gestion des déchets », un commissaire s'étonne du montant des indemnités de piquets. M. Devaud explique qu'il s'agit notamment de délivrer des prestations le week-end, par exemple, après un marché ou une manifestation.*

*A la fonction « Lutte contre la pollution de l'environnement », les débats reprennent autour du soutien à la mobilité douce. Un commissaire demande combien de personnes touchent la subvention pour un VAE de CHF 250.- et pour l'abonnement TPG. La subvention est répartie comme suit, d'après Mme Favre de*



*Oliveira : il y a CHF 40'000.- pour les TPG et CHF 15'000.- pour les VAE. M. Tschudi précise que la baisse de la demande de subvention des VAE est due notamment à l'arrêt de la subvention cantonale.*

*Au chapitre de la « Protection de l'environnement, autres » un commissaire constate qu'il n'y a pas de ligne pour les toilettes du cimetière de Feuillasse. M. Devaud annonce qu'un projet est en cours et sera présenté au printemps.*

*Mme Favre de Oliveira enchaine et mentionne une hausse sur les recettes fiscales des personnes physiques en raison de l'augmentation de la population et une baisse pour les personnes morales, notamment expliquée par la réforme fiscale (RFFA).*

*La présentation du budget 8F/3N touche à sa fin et un commissaire en profite pour comparer l'exercice communal à celui de l'Aéroport International de Genève. La multiplication des séances élargies lui semble rébarbative et il souhaite que les futurs élus puissent se saisir de cette problématique afin de rendre l'exercice plus ergonomique et plus intelligent.*

**Délibération n° 2019-22 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'253'050.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2020 du patrimoine administratif et financier**

*Cette délibération prend en compte la totalité des services contrairement à l'année précédente et Mme Favre de Oliveira donne lecture des montants par services : CHF 1'261'000.- pour la gérance, CHF 776'990.- pour les sports et CHF 185'000.- pour le TFM.*

*Une commissaire pose une question sur les rocades des associations et l'aménagement de l'ancien local des aînés. Mme Favre de Oliveira répond qu'il s'agit de regrouper des associations pour développer des synergies.*

*Plusieurs commissaires demandent des précisions quant à des achats de micros pour le Conseil municipal ou des coffres à jouets pour l'école des Boudines. Mme Favre de Oliveira justifie ces dépenses. Un commissaire demande ce qu'il advient du matériel renouvelé, Mme Favre de Oliveira répond qu'il est donné ou recyclé.*

*Il n'y a plus de questions et il est temps de passer au vote :*

*Le préavis de la délibération 2019-22 est approuvé par 4 oui (2 PS, 2 Verts) et 7 abstentions (2 PDC, 2 PLR, 1 UDC et 2 MCG)*

L'étude du budget et des amendements se termine par la commission des finances du 13 novembre, sous la présidence de M. Amato avec la présence des 3 conseillers administratifs.

*Mme Favre de Oliveira ouvre la séance en apportant des compléments sur les variations du budget après l'étude et annonce les modifications suivantes :*

- Une hausse de la cotisation à l'ACG basée sur le nombre d'habitants
- Un écart positif de CHF 17'000 à la fonction « Culture, autres »
- Une estimation des frais d'eau arrivés tardivement
- Et un retrait de CHF 6'250 de la « Industrie, artisanat et commerce »

*En conséquence, le nouveau résultat de la Commune est de CHF 29'348.*

*La commission s'attèle ensuite aux préavis des délibérations suivantes :*

**Délibération n° 2019-19a relative au budget de fonctionnement annuel 2020, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

*La commission des finances préavise négativement la délibération par 5 non (2 MCG, 2 PLR, 1 UDC), 3 oui (2 PS, 1 Vert), et 2 abstentions (2 PDC)*

**Délibération n° 2019-23a relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'399'300.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises**

*La commission des finances préavise positivement à l'unanimité par 10 oui*

**Délibération n° 2019-21a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020**

*La commission des finances préavise positivement à l'unanimité par 10 oui*

**Délibération n° 2019-20a relative aux indemnités allouées en 2020 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux**

*La commission des finances préavise positivement par 6 oui (2 PS, 1 Vert, 2 PDC, 1 UDC), 2 non (2 PLR) et 2 abstentions (2 MCG)*

*La séance se poursuit avec l'annonce et le traitement de quatre amendements déposés :*

**Le 1<sup>er</sup> amendement vient du PLR et propose de supprimer l'augmentation de l'indemnité du Conseil administratif au chapitre « Autorité et commissions »**

*Les dépositaires de l'amendement estiment que la fonction de conseiller administratif doit rester de milice. L'augmentation du montant du défraiement tend donc à professionnaliser la fonction. Ils proposeront d'ajouter au prochain budget un secrétaire général délégué pour chaque conseiller administratif.*

**Le 2<sup>ème</sup> amendement est également déposé par le PLR et propose de ne pas engager le 2<sup>ème</sup> urbaniste et de ramener la ligne à 0.**

*Dans la vision globale des dépositaires, l'UTE est déjà bien loti et le projet de budget augmente déjà la dotation en personnel du service. Les projets liés au poste possèdent un développement temporel restreint et les PLR souhaitent que ces personnes soient engagées en CDD, comme pour le quartier des Vergers.*

**Le 3<sup>e</sup> amendement est proposé par les Verts qui souhaitent souscrire à 100% d'énergie Vitale vert.**

*Les dépositaires aimeraient le passage directement à 100% d'énergie Vitale vert aux SIG. Actuellement, la Commune est à 75% et il était prévu de passer progressivement à 100% en augmentant la part de 10% chaque année, ce qui n'a pas été suivi. Ces frais sont estimés à CHF 50'000.*

**Le 4<sup>e</sup> amendement est déposé par les Socialistes et propose d'ajouter le montant de CHF 11'045 pour un cuisinier à Meyrin-les-Bains.**

*Les dépositaires souhaitent réhabiliter ce poste déjà refusé l'année dernière.*

*La commission est levée à 20h.*

*En conclusion de ce rapport, permettez-moi de remercier chaleureusement l'ensemble de l'administration, en particulier Mme Favre de Oliveira et toute son équipe pour la qualité des documents fournis et des explications apportées, ainsi que le secrétaire général M. Solai et son équipe pour les réponses et précisions apportées. Je remercie également le Conseil administratif pour le travail présenté et les compléments donnés. Last but not least, je souhaite remercier le groupe PDC pour ce bizutage et pour la confiance qu'ils m'ont accordée pour la réalisation de ce rapport, en particulier Laurent Tremblet et Cosima Deluermoz. Nous avons tenté de respecter la consigne de « 1 commission = 1 page » et avec ces 12 pages, nous y sommes quasiment parvenus !*

*Je vous remercie toutes et tous pour votre indulgence et votre écoute. "*

*[Applaudissements].*

**M. Cornuz** remercie M. Clerc pour son rapport détaillé, complet et compréhensible, qui a agi comme un baptême du feu et dont il s'en est très bien sorti. Avant de passer à la pause, le président annonce que le Bureau a reçu 20 amendements qu'il cite :

- 1) Suppression du nouveau poste d'urbaniste
- 2) Ajout de 200 heures pour le cuisinier à Meyrin-les-Bains
- 3) Passage de 75% à 100% d'énergie Vitale vert
- 4) Suppression de l'augmentation des indemnités du Conseil administratif et maintien à 50%
- 5) Paiement des jetons de présence pour les caucus
- 6) Mise en place de toilettes mobiles pour les cimetières
- 7) Demande pour accorder une subvention TPG pour les élèves qui vivent hors de la Commune jusqu'à 18 ans
- 8) Demande de suppression du budget alloué au Marché de Meyrin village
- 9) Demande de création d'une caisse de pension ou d'adaptation pour les conseillers administratifs
- 10) Suppression du complément de poste du responsable de restauration au TFM
- 11) Demande de passage de comptable 1 de CDI à CDD
- 12) Demande de passage de comptable 2 de CDI à CDD
- 13) Demande de passage du poste de responsable en génie civil de CDI à CDD
- 14) Demande de suppression de poste de régisseur d'événements au service de la culture
- 15) Demande de modification du poste de gestionnaire RH à un CDD de deux ans
- 16) Demande de suppression du poste d'assistante de communication au TFM
- 17) Demande de suppression du poste de travailleur social communautaire au service de développement social et emploi

- 18) Demande de nouveau poste de chef de projets RH en CDD de 3 ans
- 19) Demande de nouveau poste de secrétaire général adjoint en CDI
- 20) Demande de nouveau poste de technicien support informatique à 100% en CDD de 2 ans au lieu d'un CDI

**M. Cornuz** tient à remercier MM. Halimi et Squillaci pour leur travail relatif au regroupement et à la classification des amendements.

*[Pause 20h à 21h].*

En préambule, **M. Cornuz** précise que la liste des amendements a été communiquée à l'ensemble des chefs de groupe par messagerie. Il aimerait qu'à l'avenir, l'ensemble des amendements qui ne sont pas présentés en séance de commission, le soit au moins au Conseil administratif, à l'administration, au Bureau et aux chefs de groupe.

**M. Cornuz** va ajouter cette demande pour qu'elle soit ajoutée à la liste de la commission de liaison, qu'il a mentionnée en début de séance. Il propose d'aborder les 4 amendements présentés en commission des finances le 13 novembre dernier. Et dans un deuxième temps, les nouveaux amendements. Bien entendu, si l'un des amendements mettrait en péril l'équilibre du budget, il faudrait sursoir cet amendement et le reporter à la fin de tous les amendements annoncés, car il ne s'agit pas de présenter un budget déficitaire.

Suite à une question de M. Bocard, le président répond que le Bureau a jugé préférable de traiter les amendements, y compris ceux qui pourraient avoir un impact sur toutes les délibérations du budget 2020.

### ***Amendements relatifs au budget 2020***

#### **1) Emanant du PLR : que le nouveau poste d'urbaniste passe en CDD au lieu de CDI**

**M. Squillaci** rappelle que le montant est de CHF 146'345.- et l'administration lui a demandé de relever que si le CDD dépasse les 36 mois, les prestations sociales sont les mêmes que pour un poste en CDI.

**M. Fabre** dépose une motion d'ordre, car l'amendement présenté ne correspond pas à celui déposé en commission, qui était de supprimer le poste d'urbaniste. Par conséquent, il propose de ne pas le traiter dans l'immédiat.

**M. Cornuz** comprend effectivement que cet amendement doit être considéré comme un nouvel amendement, et il faudra donc le reporter en dixième position avant le premier des amendements RH.

Suite à une confusion concernant le poste RH, **M. Bocard** explique que le PLR a choisi de regrouper les amendements UTE, à savoir suppression du poste d'urbaniste et les postes de génie civil et assistant administratif passaient en CDD de deux ans.

**M. Cornuz** en déduit que les secrétaires du Bureau n'ont pas eu cette compréhension. Les amendements ont été posés sur quatre feuilles différentes, par conséquent, il ne voit pas tellement le regroupement dont parle M. Boccard. De plus, il remarque que certains amendements n'ont pas été déposés selon le format demandé. Pour la compréhension générale, il est vivement recommandé de respecter les consignes pour faciliter le travail du Bureau.

**M. Serrano** comprend qu'il y a eu une erreur de typographie dans le copier-coller. L'amendement sur la feuille indique bien un montant de 0. Il ne faut donc pas tenir compte du CDD qui n'a pas été effacé. Par conséquent, il s'agit bien de la suppression du poste d'urbaniste.

S'agissant du même amendement que celui déposé en commission des finances, **M. Amato** propose que l'on suive la procédure pour le vote.

**M. Boccard** déclare que le PLR est conscient des travaux en cours et des projets à venir. En ce qui concerne l'urbanisme, le projet du PDCom étant arrivé à terme, un nouveau poste ne semble pas se justifier. Pour les trois autres (génie civil, énergie et assistante administrative), le PLR préconise un engagement en CDD d'une durée de deux ans. Il reste attentif à la réaffectation des membres de l'équipe des Vergers, dont le projet arrivera à échéance un peu plus tard que prévu mais sans dépassement de l'enveloppe budgétaire votée. Il demande que la nébuleuse se dissipe afin que le Conseil municipal puisse saisir la problématique dans son ensemble et non pas par petits bouts, car apparemment il y aurait une délibération pour des postes complémentaires en préparation pour les Vergers.

**M. Fabre** va s'exprimer uniquement sur le retrait du poste d'urbaniste. Il déclare que ce rôle est crucial pour assurer le service à la population. L'urbaniste ne travaille pas uniquement sur les objets visibles (plan directeur communal, les Vergers ou le Cœur de cité). Son rôle est bien plus vaste : il travaille au quotidien sur le PLQ Cointrin, participe à toutes les réunions cantonales, il est en contact avec les promoteurs et propriétaires en lien avec toutes les surélévations, il travaille sur les modifications de zone, il est un contact clé de toutes les associations de quartier et participe aux AG. Tous souhaitent une économie forte à Meyrin, des emplois et des revenus fiscaux. Il faut bien que quelqu'un travaille sur le plan directeur des zones industrielles. Ce tissu économique est capital pour Meyrin et permet aujourd'hui de bénéficier d'une augmentation de 4% des recettes fiscales. Il constate que l'urbaniste actuel est débordé, les dossiers prennent du retard, et il faut ajouter les grands projets à venir. Vouloir couper un poste dans le domaine de l'urbanisme ou avoir un urbaniste sur appel est une ineptie pour la croissance et les revenus fiscaux communaux. Ceci est une mauvaise idée et ne correspond pas aux besoins du service. Il ne s'agit pas ici de voter un confort pour le service de l'urbanisme, mais véritablement pour le service à la population. De plus, ce service de l'urbanisme a subi suffisamment de chamboulement, de burn-out, de changement pour cause de surcharge de travail. Il est donc indispensable de préserver ce poste au budget pour assurer le futur de la ville.

Au nom des socialistes, il explique que son groupe va voter le budget proposé par le Conseil administratif. Toutes les coupes dans les ressources humaines seront refusées, de même pour les amendements visant à réduire ce budget. En 5 ans, c'est l'ensemble de Meyrin qui a augmenté d'environ 25% : la population, les

emplois, les recettes, les dépenses et les postes de l'administration avec 23.7 ETP. Les socialistes sont convaincus par la méthodologie adoptée, par la clause du besoin et que le Conseil administratif connaît exactement les besoins de l'administration. 1.6 millions de francs d'heures supplémentaires et de vacances correspond parfaitement à l'augmentation proposée. Vouloir couper dans ce budget ne signifie rien d'autre que « vouloir faire plus avec moins », se ranger auprès de ceux qui veulent réduire les services à la population ou tout au moins les ralentir. Ils vont refuser tous les amendements, qui n'ont pas été présentés en commission et la gauche meyrinoise remercie ceux qui ont accepté de jouer le jeu, qui ont présenté leurs amendements. Pour les autres, tant pis.

**M. Amato** annonce que les Verts vont également refuser cet amendement visant à supprimer le poste d'urbaniste. Ce dernier ne travaille pas uniquement lorsqu'on le voit en commission. Il travaille quotidiennement avec la population notamment pour toutes les demandes d'autorisations de construire, lors de demande d'abattage d'arbres ou autres. Il est constamment sous l'eau avec ces différentes sollicitations. Il est capital de pouvoir avancer à un rythme soutenu au niveau de l'urbanisme, car un certain nombre de préavis ne peuvent être traités, ou le sont trop rapidement, car l'urbaniste actuel n'a pas le temps de s'en occuper. Il rappelle que l'urbaniste précédent est parti et le manque induit par ce départ s'est fait sentir pendant environ une année. En ayant deux personnes à ce poste, il est plus facile d'assurer la continuité du travail. Il espère que la majorité suivra dans le refus de cet amendement. Les Verts refuseront également tous les amendements qui n'ont pas été présentés en commission du 13 novembre dernier. Une ligne à suivre a été décidé et malheureusement, certains groupes ne s'y plient pas.

Au nom du PDC, **M. Tremblet** estime que ce poste n'est pas à attaquer. L'urbaniste actuel n'arrive pas à participer à tous les projets en cours et aux nombreuses réunions qui en découlent : les grands projets, la requalification de la zone industrielle, etc. Il est donc impensable de mettre toutes ses responsabilités sur une seule personne. Cette réflexion a été menée déjà pour la question du secrétaire général adjoint, à l'époque. Que se passe-t-il si l'urbaniste est incapable d'assurer les dossiers en cours ? Par conséquent, le PDC ne suivra pas cet amendement.

**M. Tschudi** remercie les groupes, qui se sont exprimés en faveur de ce poste, et se dit étonné par la position du PLR. Il rappelle que la commission d'urbanisme et mobilité avait déjà signifié qu'un urbaniste n'était pas suffisant, car il y avait eu une prise de conscience de l'ensemble du travail effectué dans les différents comités de projets. Il s'agit également de projets de l'Etat, auxquels la Commune est associée et des réunions techniques, auxquelles l'urbaniste est associé dans la phase de planification (plusieurs projets à Cointrin sont concernés, dans la zone industrielle également, des projets de mobilité comme le BHNS, la Voie verte d'agglomération, etc.) et tous les éléments mentionnés par M. Fabre. Aujourd'hui, l'urbaniste actuel, en dépit de sa volonté et de ses compétences, n'arrive pas à faire face et la crainte de **M. Tschudi** est qu'il ne tienne pas sur la durée. Pour l'heure, il court un "100 mètres", alors que l'on souhaite le garder pour un marathon. Il y a à nouveau des négociations avec l'Etat en cours sur les coutures, car l'on discute de la route cantonale (route de Meyrin).

Il rappelle que les postes présentés dans le budget visent à assumer les tâches continues du service et non pas pour créer des projets nouveaux.

N'ayant plus de demandes de parole, **M. Cornuz** soumet au vote ce 1<sup>er</sup> amendement, à savoir **la demande de suppression de poste du responsable de projets urbanistes pour un montant de CHF 146'345.-, qui est refusé par 20 non et 8 oui** [M. Pachoud est absent pour ce vote].

**2) Emanant du groupe des Verts et du groupe socialiste : demande l'ajout de 200 heures pour le cuisinier de Meyrin-les-Bains pour un montant de 11'045.-**

**Mme Hartmann** explique que ces deux-cents heures représentent l'encadrement la préparation et la coordination ainsi que le respect des critères de sécurité alimentaire. Souvent on se cache derrière les bénévoles, en prétendant qu'ils "n'ont qu'à faire". Ils sont certes indispensables, mais le travail de coordination et notamment l'assurance que les critères de sécurité alimentaire soient respectés, rendent l'activité de ce cuisinier indispensable. Elle est d'avis qu'il faut faire preuve de raison et accepter cette dépense peu importante, mais nécessaire pour que Meyrin-les-Bains puisse pleinement être utile aux gens qui fréquentent cette manifestation à midi.

**Mme Girardet**, au nom du MCG, estime au contraire qu'un cuisinier professionnel n'est pas indispensable pour cette activité. Ce d'autant plus, qu'il s'agit d'une ouverture à toutes sortes de demandes : pour le 1<sup>er</sup> Août, la Fête des écoles, les associations pourraient demander la même chose. Par ailleurs, le cuisinier professionnel de Meyrin-les-Bains pourrait parfaitement se mettre à disposition pour cette période, étant donné que le théâtre est fermé à ce moment-là. Par conséquent, ils refuseront ces deux cents heures.

**M. Clerc** pense que le projet n'est pas bien ficelé et le modèle proposé n'est pas forcément bien présenté. Le montant paraît excessif compte-tenu de la période restreinte d'exploitation et le PDC propose qu'une commission puisse se pencher sur la faisabilité de cette manifestation. Le PDC apportera des propositions pour trouver d'autres moyens de développer ce genre d'activités sans toujours demander plus de moyens à la Commune. Le PDC refusera donc cet amendement en l'état.

**M. Boccard** déclare que le cuisinier du TFM fait sa réapparition. Nul doute que sa spécialité est le millefeuille. Son poste apparaît sur de nombreuses pages et de rubriques du budget. De plus, la mayonnaise n'ayant pas pris une première fois à l'issue du crowdfunding lancé par les Verts, et ceci malgré les prises de position publiques du maire d'alors, M. Tschudi, voilà que l'on remet les ingrédients avec deux casseroles sur le feu. La première pour la pétition de Meyrin-les-Bains et la deuxième par un amendement du PS dans les lignes budgétaires. C'est double, voire même triple service. Avec pour résultat de nous donner une indigestion, voire des aigreurs d'estomac. Il serait judicieux de reprendre ce poste afin de l'expliquer en détail. Combien de pourcents sont effectués en tant qu'employé communal, combien de pourcents en tant qu'indépendant et le cas échéant, quelle

est la projection de l'occupation de ce poste en prévision des travaux du Forum ? Pour ces raisons, le PLR refusera ce poste.

**Mme Schweizer** rappelle que Meyrin-les-Bains était une manifestation bénévole. Cela fait plusieurs années que l'on essaye d'investir dans un cuisinier. L'UDC ne votera pas cet amendement, car sinon les autres associations souhaiteront également bénéficier de cette aide. Cette manifestation doit rester bénévole.

**Mme Dimopoulos** déclare que depuis 14 ans, Meyrin-les-Bains s'inscrit dans l'ouverture de la saison estivale. Bien évidemment, comme toutes les associations, elles présentent des problèmes de fonctionnement lié au bénévolat. Elle trouve regrettable que 263 signatures, représentants des Meyrinois, soient mises de côté en répliquant "qu'il n'y a qu'à". Ne pas venir en aide à cette activité alors qu'il y a de plus en plus de gens qui ne partent pas en vacances, car ils n'en ont pas les moyens. Quand on sait qu'une famille a de la peine à boucler les fins de mois, Meyrin-les-Bains est une aubaine pour ces familles. Elle laisse donc la responsabilité aux différents conseillers municipaux, qui ne souhaitent pas voter cet amendement, sur le sort réservé à ces 263 signatures.

**M. Fabre** souhaite corriger un propos énoncé par M. Clerc, qui a dit que ce poste n'est pas en supplément. Il rappelle que ce poste a été supprimé du budget deux ans auparavant. De plus, il demande le vote nominal. *[Il est suivi par plusieurs membres du Conseil municipal].*

**M. Serrano** revient sur la déclaration de M. Fabre, car il y a deux ans, une partie a été retirée du budget correspondant effectivement au montant de 11'000.- afin de rendre Meyrin-les-Bains autonome. Aujourd'hui, une partie est financée et l'autre pas. Il lui semblait important de préciser ce point afin que chacun des membres du Conseil municipal puisse décider sereinement.

**Mme Leuenberger** déclare que cette manifestation existe, depuis 14 ans, et est coordonnée par le service du développement social et emploi, dont elle a la charge. Mais, depuis 2016, à l'issue du bilan, il a été fait part d'un certain essoufflement de la part des associations quant au fait de devoir assumer les animations de midi et du soir avec des repas servis durant les trois semaines que durent la manifestation. Pour répondre à ce constat, un projet pilote a été testé en déchargeant les associations des repas de midi en proposant *L'assiette des Meyrinois gourmets*. Cette formule propose aux habitants, même s'ils ne sont pas affiliés à des associations ou membres de sociétés, de pouvoir s'inscrire pour venir cuisiner ensemble ces repas de midi. Il ne s'agit pas d'une activité qui peut s'improviser. Il faut confectionner une centaine de repas à midi et cela ne peut se faire en débarquant à 9h du matin, les mains dans les poches. Cela signifie une coordination et un accompagnement professionnel de 200 heures, qui travaille depuis le mois d'avril avec les associations et les organisateurs, notamment en ce qui concerne l'élaboration des menus, l'achat des marchandises, l'inscription des bénévoles, à leur accueil et à la supervision de la préparation des repas, la réutilisation des restes pour les menus du lendemain, qui garantit l'hygiène et la sécurité alimentaire et qui permet à plus d'une soixantaine de citoyens bénévoles de partager un moment véritablement convivial au service de la collectivité. Elle s'est elle-même prêtée au jeu.



Les associations et bénévoles sont ravis de cette proposition d'être déchargés des repas grâce à l'accompagnement d'un cuisinier professionnel. Cette solution permet de maintenir la qualité de cette manifestation citoyenne, dont la préparation débute déjà entre mars et avril, pour assumer les trois semaines durant les repas. Elle rapporte qu'il n'est pas évident de s'improviser cuisinier. Le bilan du mois d'octobre relève la baisse de fréquentation de Meyrin-les-Bains et dans les témoignages recueillis, il est fait part du regret, voire même de déception, de l'absence de repas à midi. Cette absence est vécue comme un manque d'appui pour les associations débutantes, gestion de l'arrière cuisine le soir beaucoup plus compliquée. La coordinatrice de l'événement engagée n'a pas cette mission ni les compétences pour assurer les rangements et fonctionnements des appareils, hygiène et sécurité alimentaire. Il faut ajouter à cela une surcharge et une fatigue à l'issue de la dernière édition qui n'était pas présente auparavant. Enfin, **Mme Leuenberger** livre des chiffres : en 2018, on a pu compter sur 3'136 adultes et 1'176 enfants qui ont fréquenté Meyrin-les Bains ; en 2019, une chute drastique de 1'436 personnes en moins durant les trois semaines. Faute de pouvoir proposer des repas à midi, cela a rendu l'attractivité de cette manifestation moindre. Elle souhaite également rectifier une confusion qu'elle a pu relever dans certains propos de conseillers municipaux ; il n'est pas possible de donner cette mission au cuisinier du TFM, puisque ce dernier est en charge d'accueillir les manifestations du théâtre et non des manifestations citoyennes. Elle rappelle que Meyrin-les-Bains est organisé par des associations et non par la Commune. Il ne s'agit donc pas de détacher des collaborateurs d'un service pour les mettre dans des manifestations. Cela pourrait effectivement créer des précédents et toute une série de problèmes en matière de fonctionnement. Le poste proposé dans le budget de 2020 pour compléter le poste du responsable de la restauration de 20% parce qu'il est lui-même en surcharge. Enfin, elle rappelle que durant la période de vacances, le cuisinier du TFM doit également prendre des vacances. Il ne faut pas confondre la clause du besoin de Meyrin-les-Bains et des ressources qui existeraient déjà par ailleurs dans l'administration et qui, de surcroît, sont déjà surchargées.

Le maire souhaite donc que le Municipal soit sensible à cette baisse de fréquentation, qui est inquiétante pour l'avenir de cette manifestation.

**Mme Hayes** apprécie le discours de Madame le Maire, mais la convivialité même de Meyrin-les-Bains était partie d'un élan de la population pour montrer aux voisins ce que l'on était capable de faire et non pas une industrialisation du cœur de l'habitant. L'idée était de dire : "*J'apporte mes empanadas, si tu me montres ta paella*". Aujourd'hui, on veut transformer cela, en laissant un cuisinier professionnel s'occuper de tout. **Mme Hayes** refuse de voir cette mécanisation de Meyrin-les-Bains, qui doit rester un élan de la population. De plus, il y a 80 associations à Meyrin qui organisent des manifestations différentes et qui vont rebondir en disant qu'elles aussi ont besoin d'un cuisinier professionnel. L'esprit et l'âme de Meyrin-les-Bains va être détruit. Par conséquent, elle annonce que l'UDC refusera cet amendement.

Le président demande une interruption le temps de relancer le système du vote électronique, qui est resté bloqué.

**M. Cornuz** met ensuite au vote l'amendement concernant l'ajout des 200 heures pour Meyrin-les-Bains.

**M. Squillaci** procède à l'appel des conseillers municipaux pour le vote nominal :

Amato Maurice : oui	Hartmann Esther : oui
Boccard Pierre : non	Hayes Sasà : non
Boccard Yolande : non	Heiniger Claire : oui
Brocard Eric : oui	Hubert Emile : non
Clerc Tobias : non	Iswala Placide : oui
<i>Deluermoz Cosima : absente</i>	Lustenberger Cédric : non
Dimopoulos Elisa : oui	Luthi Badia : oui
Dumalle Marcel : oui	Murciano Claudine : oui
Fabre Michel : oui	Pachoud Stéphane : non
Falvo Francesco : non	<u>Schweizer Adriana</u> : non
<u>Frauchiger Roger</u> : non	Serrano Philippe : non
<i>Gaetanino Marco : absent</i>	<u>Squillaci Nicola</u> : non
Gerson Moïse : non	Tremblet Laurent : non
Girardet Myriam : non	Tschudi-Spiropulo Alejandra : oui
<u>Grognuz Fabien</u> : non	<i>Wrzosowski Gregor : absent</i>
<u>Halimi Hysri</u> : oui	Wullschleger Corinne : non

**M. Cornuz** annonce que cet amendement est refusé par 17 non et 12 oui.

**3) Amendement des Verts pour passer à 100% à de l'énergie Vitale vert pour un montant de CHF 50'000.-**

**M. Dumalle** demande que cet amendement soit traité après les autres amendements, puisqu'il entraîne, au vu de son montant, un budget déficitaire.

**M. Cornuz** le présentera à la fin et s'il existe un risque de faire passer le budget en déficit, il imagine que les Verts le retireront.

**M. Dumalle** confirme les propos du président.

**4) Amendement du PLR : supprimer la hausse de rémunération à 75% du Conseil administratif pour CHF 127'315.-**

**M. Boccard** fait part de la déclaration du PLR au sujet de l'amendement :

"Ce projet nous pose problème sous trois axes différents. Premier axe : préserver une politique de milice. L'augmentation de la rémunération à 75% des conseillers administratif empêche d'occuper un emploi à 50% dans une entreprise ou dans une administration. On professionnalise donc le mandat de conseiller administratif.

Deuxième axe: la rémunération. En passant d'un salaire confortable à une rémunération stratosphérique, on crée un déséquilibre dans le ratio capacité, salaire. Ce dernier correspondrait à une classe de 25 ou 27, soit une personne bardée de diplômes.

Le troisième axe est la coupure avec la vie réelle, du fait de passer la majeure partie de son temps en mairie ou avec l'administration, et la non possibilité de retrouver une place sur le marché du travail, une fois le mandat terminé. De manière volontaire ou non. Une personne d'une quarantaine d'années après avoir effectué trois mandat de cinq ans, donc ayant 55 ans à l'échéance de ses mandats politiques, aura bien de la peine à retrouver une place équivalente même en ayant des formations complémentaires.

Pour ma part une candidature au Conseil administratif est une mise à disposition et non pas un plan de carrière.

Il serait bon de se rappeler que le bien commun passe avant l'intérêt personnel. "

**Mme Hartmann** trouve le raisonnement du PLR impénétrable. On parle de fonction de milice et de mise à disposition de service. Elle a du mal avec cette argumentation. Effectivement, être conseiller administratif n'est pas une fonction comme les autres. Ce sont des personnes qui choisissent de se mettre à disposition et qui doivent faire face à un certain nombre de responsabilités, que le peuple leur confie. En cela, il s'agit d'un contrat à durée déterminée.

Pour les Verts, il y a une difficulté à penser de manière si parcellaire. Actuellement, les conseillers administratifs travaillent pour un 100%. Ils n'ont pas d'horaire fixe et sont souvent présents aux commissions, font des discours, gèrent des services qui deviennent de plus en plus complexes, sont soumis à différentes législations, tout ça pour un 50% d'indemnisation. Qui aurait la disponibilité réelle d'exercer cette fonction, si ce n'est des personnes d'un certain âge ou celles qui possèdent une fortune personnelle ? Cela va donc privilégier une certaine catégorie de personnes. Il est clair que pour un candidat âgé de 40 ans, prendre le risque de se présenter pour être élu, puis se retrouver 5 ans plus tard sur le marché du travail va être compliqué. Par conséquent, seules les personnes qui ne craignent pas cette prise de risque, se présenteront. De ce fait, la population ne sera pas représentée de manière démocratique, puisqu'il y aura ce biais. Pour les

Verts, il est indispensable d'adapter la rémunération à la réalité du travail. Les responsabilités des conseillers administratifs seraient bien plus payées dans l'économie privée quand on tient compte de l'ampleur des services, de la disponibilité nécessaire et des engagements ainsi que des formations continues qu'ils sont obligés de suivre pour avoir les compétences nécessaires pour le poste. Tout ce travail que l'on ne voit pas, lorsque quelqu'un prononce le discours du 1<sup>er</sup> Août. Pour qu'une LPP soit efficiente, elle doit atteindre un taux de 80% et pour les Verts, il s'agit de reconnaître qu'en tant qu'élus, ils ont une responsabilité de lutter contre la précarité à long terme des personnes qui s'investissent pour la communauté. Que cela soit à titre professionnel ou semi-professionnel. Elle rappelle enfin que 25% du temps de travail des conseillers administratifs relève du bénévolat.

La proposition du PLR d'engager à la place des secrétaires généraux adjoints, à sa connaissance, sont rémunérés de manière plus élevée que ce qui est proposé dans l'adaptation de la rémunération des conseillers administratifs. Et surtout, il s'agirait de confier à des professionnels, des décisions qui relèvent du Conseil administratif. On assisterait alors à un glissement politique et démocratique vers une fonction administrative. Le groupe des Verts ne peut tolérer ce genre de proposition et de raisonnement et refusera cet amendement.

**M. Boccard** réplique à l'intention de sa préopinante en expliquant que le PLR a une autre vision de l'organisation : dans d'autres communes, des secrétaires généraux sont dédiés à chaque conseiller administratif, permettant à ces derniers d'être déchargés de certaines préparations de dossier pour avoir un fonctionnement plus fluide. Un poste de secrétaire général adjoint coûte plus cher, environ CHF 50'000.- de plus, que l'augmentation du Conseil administratif proposée. Les nouveaux élus pourront alors s'appuyer sur eux pour poursuivre des dossiers en cours. Mais, au niveau de la Commune, cela permettrait une certaine assise. Enfin, il fait la proposition que les candidats au Conseil administratif prochain s'abstiennent de voter, car il estime que l'on ne peut pas voter son salaire. Il ne sait si M. Tremblet abonde dans son sens.

**M. Clerc** comprend la surcharge actuelle du Conseil administratif, dont le taux effectif de travail dépasse largement le taux pour lequel ils sont indemnisés. Il annonce que le PDC soutiendra l'augmentation et non pas la proposition du PLR. Il invite l'ensemble de l'hémicycle à engager une discussion auprès de leur députation pour voir s'il ne faudrait pas réfléchir à une modification à 5 conseillers administratifs comme dans d'autres communes suburbaines. Dans ce cas, il serait possible de repasser à une indemnisation à 50%. Toutefois, ceci impliquerait une modification de la Constitution.

**Mme Heiniger** est étonnée par la proposition du PLR d'engager des secrétaires adjoints. Elle rappelle que le gouvernement est élu par délégation de la population. Si on engage des fonctionnaires de plus pour diriger les services, on perd la délégation par mandat des citoyens. On ajoute des couches à l'administration et c'est cette dernière qui finirait par diriger. Ceci signifie une perte de l'identité suisse qui veut que l'on dirige par délégation des citoyens.

**Mme Tschudi-Spiropulo** pense que les candidats à l'exécutif doivent avoir le courage de voter cet amendement et de ne pas s'abstenir. Il s'agit de montrer l'exemple.

**M. Grognuz** dit avoir eu mal aux oreilles en entendant Mme Hartmann parler de précarité à 115'000.- par année. Il pense ne pas vivre dans le même monde que l'élue verte. L'augmentation demandée par le Conseil administratif est de CHF 142'000.- par année, soit CHF 11'000.- par mois, il ne s'agit donc pas d'un top manager dans l'économie privée. Jamais il n'aurait osé comparer les deux, car le fonctionnement d'une administration publique n'est pas le même. Il demande le vote nominal.

**M. Cornuz** constate que M. Grognuz est suivi dans sa proposition du vote nominal.

**Mme Schweizer** demande si le Bureau a reçu l'amendement de l'UDC.

**M. Cornuz** explique que leur amendement concerne une modification de la LPP. Il ne s'agit donc pas des indemnités du Conseil administratif, mais d'un amendement différent.

**Mme Schweizer** réplique en disant que si l'amendement sur l'augmentation à 75% est voté, son amendement n'aura plus rien à voir. Dans sa compréhension, on prend toujours l'amendement le plus éloigné, soit celui proposé par l'UDC.

**M. Cornuz** comprend que son amendement n'est pas directement lié et les deux amendements sont différents l'un de l'autre.

**Mme Hartmann** rappelle à M. Grognuz que la commune de Meyrin comprend plus de 450 employés ; l'on ne peut dès lors parler de petite entreprise. De plus, dans l'économie privée, les salaires des managers sont un peu plus élevés que ce qui a été précédemment mentionné. Elle parlait de précarité à venir, car aujourd'hui les conseillers administratifs paient des charges sociales et quelque chose qui ressemble à la LPP, mais qui n'en est pas une. Dans vingt ou trente ans, si quelqu'un d'environ quarante ans ne se fait pas réélire, les cinq ans qu'il aura consacré à ce mandat, entraîneront des conséquences non négligeables sur sa rente vieillesse. Il est de la responsabilité des élus municipaux d'y réfléchir et d'adapter la rémunération des conseillers administratifs. Les Verts avaient déjà déposé un amendement à ce sujet l'année dernière. Dans son souvenir, la droite avait refusé cet amendement à ce moment-là, en demandant que le Conseil administratif vienne avec une proposition beaucoup plus solide et précise. Aujourd'hui, c'est enfin le cas : elle demande aux partisans de la droite un peu de cohérence.

**M. Cornuz** demande aux membres de l'hémicycle d'abréger leurs interventions car, selon lui, tous les arguments ont déjà été donnés. Il rappelle que M. Devaud et M. Tschudi attendent toujours la parole.

**M. Grognuz** a lu une étude en 2015 sur les rémunérations des conseils administratifs. Si cet amendement est accepté, les conseillers administratifs de

Meyrin seront les mieux payés du canton de Genève après celui de la ville de Genève.

**M. Serrano** considère que Mme Hartmann a travesti la réalité des choses. Il pense qu'aujourd'hui, rémunérer à 75% le Conseil administratif, soit environ CHF 200'000.- par année, lui donne l'impression de vivre sur une autre planète. Le pourcentage est incroyable et il se réjouit du vote et de le soumettre à la population, car il est juste indécent que Meyrin ait l'outrecuidance de rémunérer des gens à ce tarif-là, alors que l'on propose un autre modèle pour pallier la surcharge de travail des conseillers administratifs, qu'il ne nie pas.

Le PLR propose de leur fournir des adjoints scientifiques, conseillers, chefs de cabinet, peu importe le nom, afin que le Conseil administratif puisse continuer à faire son travail en étant bien épaulé. Il félicite d'ores et déjà la gauche pour son choix de rémunérer autant son exécutif.

**M. Devaud** est un peu interloqué par ce débat. Les conseillers administratifs sortants ont proposé d'avoir la LPP payée à deux tiers un tiers comme c'est le cas pour les collaborateurs de la Commune. Dans un premier temps, il avait été demandé la totalité pour combler le manque à gagner de l'indemnisation à 50%. Il a travaillé 13 ans pour la Commune avec la rétribution actuelle et durant la première législature, il travaillait encore comme entrepreneur et conseiller administratif. Les conséquences sur sa santé ont été importantes. Il a eu la chance de vendre son entreprise, ce qui lui a permis de consolider les fonds et « d'être bénévole » d'une certaine manière au niveau de la Commune. Quand M. Serrano propose de voter des postes de secrétaires généraux adjoints, **M. Devaud** souhaite rappeler qu'en fait le Conseil administratif est membre de différentes commissions extracommunales de l'ACG ou autres (Comité d'administration de l'Aéroport, de la FTI, commission des sports, etc.) et qu'il ne peut se faire remplacer par qui que ce soit, alors qu'il s'agit d'une charge de travail conséquente !

En voyant des candidats entrepreneurs comme M. Bocard et qui n'a peut-être pas pris conscience de ce que signifie l'engagement politique d'un conseiller administratif, il ne souhaite pas que ce dernier l'apprenne à ses dépens, s'il est élu. Par conséquent, la proposition émise par le Conseil administratif d'augmenter de 25% ne bénéficiera ni à M. Tschudi ni à lui-même. Il s'agit d'une question logique.

Suite à une interpellation de M. Serrano durant les commissions en lien avec le budget, qui souhaitait voir s'il y avait d'autres solutions, **M. Devaud** a observé qu'à Nyon, qui comprend moins d'habitants que Meyrin, 5 magistrats se répartissent les tâches. En attendant que la Constitution genevoise puisse être modifiée, il encourage les conseillers municipaux à voter cette augmentation pour les futurs élus, même s'ils deviendront les mieux payés du Canton après la ville de Genève. A ce sujet, il rappelle que les élus de la ville de Genève bénéficient d'autres avantages qu'eux n'ont pas.

Enfin, il souhaite souligner le travail très lourd assumé par le Conseil administratif et l'administration en lien avec l'augmentation des logements sur le territoire communal. Dans ce sens, les charges imposées au Conseil administratif et à une partie de l'administration, ont été votées par le Conseil municipal. Dès lors, il trouve normal que les futurs magistrats soient mieux rémunérés et que d'autres candidats non retraités puissent accéder aux postes de magistrats communaux.

**M. Devaud** dit être à l'aise avec son mandat, mais il aimerait assurer un avenir aux futurs magistrats plus jeunes. Voilà pourquoi le Conseil administratif a demandé cette augmentation au budget 2020. Il ajoute que le Conseil administratif, suite aux discussions les années précédentes, s'attendait à ce qu'un groupe politique présente une proposition dans ce sens. Ce qui n'a pas été le cas. Par conséquent, les membres du Conseil administratif sortants ont pris la décision de le présenter au budget 2020 pour que les prochains élus puissent avoir une rémunération correcte. Il n'a pas peur de le dire : il gagne moins de CHF 8000.- net par mois. Il ne s'agit donc pas de CHF 200'000.- chacun comme le prétend M. Serrano. Il ne comprend d'ailleurs pas sa démarche qu'il trouve assez mesquine. Il insiste sur le fait que, dans les commissions de l'ACG, ce sont des magistrats qui peuvent s'y rendre et non pas des secrétaires généraux ou un collaborateur. Enfin, il rappelle qu'il ne s'agit pas d'un salaire, mais bien d'une indemnité.

**M. Tschudi** ajoute que le PLR peut avoir une vision de comment devrait être ou fonctionner un Conseil administratif. Le problème est que ce n'est pas le PLR qui décide, ni Meyrin d'ailleurs, et l'on ne peut courir le risque que la Commune soit détachée de la vie politique genevoise. Il explique que le Conseil administratif est convoqué par des services de l'Etat à des séances de comité de pilotage politique. Il y a également des commissions consultatives de l'Etat (culture, sport, police, etc.) Il a remarqué qu'effectivement des magistrats d'autres communes ne se rendent pas dans ces séances. Il insiste sur le fait qu'il y a une part de militantisme non rémunéré, lorsque l'on décide de se lancer en politique. Il ne s'agit donc pas uniquement d'une question pécuniaire, mais bel et bien d'une reconnaissance du mandat de conseiller administratif. Si l'on veut défendre la commune de Meyrin, cela demande un engagement clair du politique, qu'il fasse preuve de compétences et donc, par conséquent, il faut travailler ses dossiers. Bien sûr que les secrétaires généraux adjoints et les professionnels peuvent aider le Conseil administratif sur beaucoup de questions, mais cela exige un travail d'appropriation de la part de l'exécutif. De plus, la population n'attend pas à ce qu'on lui envoie des fonctionnaires de l'Etat, mais souhaite bel et bien avoir un contact direct avec les politiques qu'elle a élus. Or, Meyrin est à la fois une ville et un village, dans le sens où les habitants souhaitent cette proximité, ce contact et cet engagement. Ce qui rend aussi la tâche enthousiasmante. Même s'il a du plaisir à faire ce qu'il fait, il peut assurer que cela ne correspond nullement à un 50%. La force des futurs conseillers administratifs est qu'ils puissent se consacrer à 100% dans leur mandat.

**M. Cornuz** passe au vote nominal de cet amendement, à savoir **supprimer la hausse de rémunération à 75% du Conseil administratif pour CHF 127'315.-**. Il demande à M. Squillaci de procéder à l'appel :

Amato Maurice : non	Hartmann Esther : non
Boccard Pierre : oui	Hayes Sasà : oui
Boccard Yolande : abstention	Heiniger Claire : non

Brocard Eric : non	Hubert Emile : non
Clerc Tobias : non	Iswala Placide : non
<i>Deluermoz Cosima : absente</i>	Lustenberger Cédric : abstention
Dimopoulos Elisa : non	Luthi Badia : non
Dumalle Marcel : non	Murciano Claudine : non
Fabre Michel : non	Pachoud Stéphane : non
Falvo Francesco : non	<u>Schweizer Adriana</u> : non
<u>Frauchiger Roger</u> : non	Serrano Philippe : oui
<i>Gaetanino Marco : absent</i>	<u>Squillaci Nicola</u> : oui
Gerson Moïse : oui	Tremblet Laurent : non
Girardet Myriam : oui	Tschudi-Spiropulo Alejandra : non
<u>Grognuz Fabien</u> : oui	<i>Wrzosowski Gregor : absent</i>
<u>Halimi Hysri</u> : non	Wullschleger Corinne : abstention

Par conséquent, le président annonce que **l'amendement du PLR** est refusé par 19 non, 7 oui et 3 abstentions.

##### 5) Proposition du MCG d'indemniser à nouveau les caucus

**M. Frauchiger** souhaite que l'on rétablisse une indemnité pour les caucus, car ces séances sont fixées dans le calendrier politique et nécessite du travail. Il estime que l'argent est une énergie et que lorsque l'on donne son temps pour des caucus et des prises de position, cela ne se fait pas en deux minutes. Néanmoins, il se dit prêt à attendre la fin des amendements pour ne pas mettre en péril le budget.

**M. Fabre** demande une motion d'ordre, car il rappelle que l'amendement doit être chiffré.

**M. Cornuz** confirme les propos du socialiste et demande au membre du MCG d'avancer un montant, car sinon cet amendement ne pourra être traité.



**M. Frauchiger** propose une indemnité de CHF 150.- par séance.

**M. Cornuz** propose de traiter cet amendement à l'issue de tous les autres amendements afin de ne pas mettre en péril le budget et passe à l'amendement suivant.

**6) Amendement de M. Squillaci : ajouter CHF 26'000.- pour la location ou l'entretien des toilettes mobiles dans le cimetière**

**M. Cornuz** explique qu'au vu de la somme demandée, cet amendement risque de mettre en péril le budget et est donc reporté à la fin.

**M. Amato** intervient en expliquant que vu le montant il ne met pas en danger l'équilibre budgétaire.

Après vérification auprès de l'administration, **M. Cornuz** annonce que la marge est de 29'348.-. Par conséquent, l'amendement peut être traité.

**M. Squillaci** annonce que cet amendement est déposé en son nom et non celui du PDC. Il rappelle la problématique concernant le cimetière de Feuillasse. Il y a trois ans, lors d'un repas des aînés, certains avaient fait part de leur difficulté d'accéder aux toilettes en allant au cimetière. Trois ans plus tard, rien n'a été fait pour améliorer la situation en dépit de ses interventions à moult reprises en séance du Conseil municipal. Il a appris que l'administration souhaite se lancer dans un projet l'année prochaine pour construire des toilettes. Son amendement vise donc à intégrer une ligne budgétaire pour que, d'ici là, l'on puisse louer des *Toi Toi* (toilettes mobiles). Il ajoute que dans son 19h30, la RTS a fait un reportage sur l'accès aux toilettes, qui est encore un objectif mondial à atteindre. 4.2 milliards d'êtres humains n'ont toujours pas accès à des toilettes dignes de ce nom. Et les Meyrinois qui se rendent au cimetière non plus.

**M. Devaud** pense que cet amendement est normal. Ses services ont pris du temps pour faire l'étude pour les toilettes au cimetière de Feuillasse. Une délibération va être déposée en début d'année, au mois de février il espère, concernant la réalisation de toilettes à Feuillasse. Il rappelle qu'au cimetière de Meyrin village, les toilettes se trouvent dos au mur du cimetière, vers la place de jeux. A son avis, cet amendement est caduc, car il trouve peu logique de louer des *Toi Toi* pour deux mois.

**M. Fabre** déclare que son parti ne soutiendra aucun amendement, qui n'aura pas été présenté durant la commission des finances. Il estime qu'il aurait fallu que M. Squillaci demande à convoquer une commission pour traiter de ce sujet. Mais la voie budgétaire est la mauvaise solution à son avis.

**M. Squillaci** remercie ses deux préopinants pour leurs propositions. Les toilettes ne seront pas construites avant plusieurs mois, donc à son avis 26'000.- pour tenir 8 à 10 mois seront suffisants. Il sera même ravi, si l'administration ne venait pas à utiliser la totalité de la somme.

**M. Devaud** explique que ce projet a pris du temps, car au départ, il était prévu de construire ces toilettes du côté des vestiaires des jardiniers du cimetière. Or, le projet de la caserne de Mategnin a modifié le projet initial. Le service de la gérance et entretien des bâtiments est en charge de ce dossier. Le projet est prêt à être présenté.

**M. Amato** suivra son préopinant socialiste et annonce que le groupe des Verts va refuser cet amendement, car il n'a pas été présenté en commission. Il propose à M. Squillaci de revenir avec une délibération demandant la location de toilettes mobiles jusqu'à la construction définitive, car effectivement, il ne pense pas que ces dernières seront réalisées avant juillet 2020.

Pour que sa proposition ne finisse pas dans les toilettes, **M. Squillaci** va demander le vote nominal.

*[Sa proposition est suivie par plus de trois personnes].*

**Mme Hayes** ne pense pas que l'administration ait oublié depuis des années la nécessité d'avoir des toilettes à proximité des cimetières. Sa question est la suivante : quel est le moyen le plus rapide et facile pour que ces toilettes soient installées ? Cette question elle l'adresse à MM. Devaud et Squillaci. Pour qui doit-elle voter ? *[Rires].*

**M. Devaud** répond que les toilettes seront réalisées au mois de mai ou juin 2020. Il rapporte qu'aujourd'hui il existe une convention avec le restaurant de l'Aéro-club, qui permet de fréquenter leurs toilettes en cas de nécessité.

**M. Serrano** trouve qu'effectivement il faut trouver un moyen pour que les personnes fréquentant le cimetière de Feuillasse puissent se soulager. Il remarque que même le restaurant de l'Aéro-club est éloigné du cimetière. Il suggère au PDC de revenir avec une délibération. Le PLR portera une attention favorable à ce projet, car il faut effectivement une infrastructure minimale sur place. Il demande à M. Squillaci de bien vouloir retirer son amendement au vu des nouveaux éléments avancés par le conseiller administratif délégué.

**M. Squillaci** retire son amendement même s'il trouve triste d'en arriver à ces extrêmes après trois ans.

**7) Amendement du PDC : demande l'augmentation de la subvention aux personnes physiques CHF 120'000.- pour l'abonnement TPG**

**M. Cornuz** annonce qu'au vu de la somme, cet amendement mettrait en péril l'équilibre budgétaire. Il sera donc reporté à la fin des amendements annoncés en commission. Il passe à l'amendement suivant.

**8) Amendement de l'UDC : suppression de la ligne de CHF 33'400.- concernant le marché de Meyrin-village.**

**Mme Hayes** annonce que l'UDC ne souhaite pas dépenser pour un marché qui ne rapporte rien à la Commune, alors qu'il devrait être autonome. Ce sont les marchands qui font l'animation, et non pas un orchestre plus un graphiste qui élabore des affiches. La base de ce marché, ce sont les marchands. Elle y est allée une fois et a trouvé des marchands de fromages italiens de piètre qualité et excessivement chers. Il faut chercher des marchands locaux, qui sont affables avec le public. L'UDC s'oppose à ce type de soutien pour faire marcher un marché qui ne marche pas. De plus, elle relève la présence de l'agent de sécurité jusqu'à 20h. Or, il y a un autre marché à la place des Cinq-continentes qui ne bénéficie pas de ce soutien.

**M. Tschudi** déclare que cette démarche est issue de la réflexion consistant à se préoccuper des autres quartiers de la ville de Meyrin et pas uniquement du Cœur de cité ou des Vergers. On s'est rendu compte que Meyrin village était une centralité de la ville importante car elle permet de faire se rencontrer le Meyrin plus industriel ou "d'activités", les étudiants du Campus Richemont et des habitants environnants. Cette initiative a permis de mettre en valeur la bière locale et un agriculteur de Meyrin.

Le marché des Cinq-Continents bénéficie du public du centre commercial. Aujourd'hui, les échos des habitants de Meyrin-village sont positifs et ils se réjouissent de cette animation. Il s'agit notamment de personnes âgées et qui viennent régulièrement. Raison pour laquelle, des Meyrinois sont attachés à ce marché de Meyrin village. Y mettre de l'animation musicale, c'est faire venir une animation culturelle et développer une activité culturelle proche des gens. Il peut entendre que l'UDC n'aime pas ce marché, mais il peut assurer que bien des Meyrinois l'apprécient.

**M. Cornuz** met au vote cet amendement demandant la suppression de la ligne de CHF 33'400.- destinée au Marché de Meyrin village, qui est refusé par 16 non et 13 oui.

#### **9) UDC : une augmentation de la caisse d'assurance de pension pour les conseillers administratifs**

**Mme Schweizer** propose de ne pas augmenter le taux de la fonction de conseiller administratif, mais plutôt d'augmenter l'assurance pour la caisse de pension. Et si cela n'est pas possible, d'envisager de les pourvoir d'un troisième pilier. Ainsi cela permettrait de couvrir le trou de la LPP, créé par leur 5 ou 10 ans de mandat. Aujourd'hui, ce type de trou est très difficile à rattraper. Elle souhaite encourager les jeunes politiciens à s'investir dans cette fonction sans qu'ils n'y perdent trop. L'UDC demande donc que l'on analyse la couverture auprès de l'assurance et s'il est possible de l'augmenter et quel serait le maximum accepté. L'UDC demande un vote nominal. *[Sa proposition est suivie par trois personnes.]*

**M. Cornuz** comprend que l'amendement de l'UDC n'entraîne pas de modification du budget, puisqu'il n'est pas chiffré. Il s'agit d'une demande pour que l'administration puisse présenter un projet de LPP digne de ce nom. Il se demande toutefois si cet amendement présente un intérêt réel pour le vote du budget 2020.

**M. Serrano** explique que son groupe avait trouvé l'amendement intéressant en son temps. Il s'agissait d'une bonne alternative pour récompenser le travail effectué par les conseillers administratifs. La question de la LPP est importante notamment pour les plus âgés et les taux étant élevés à ce moment-là, un conseiller administratif sortant serait donc fortement pénalisé. Le PLR soutiendrait volontiers cet amendement, mais comme le Conseil municipal a décidé d'octroyer CHF 160'000.- de revenus au Conseil administratif, chacun de ses membres pourra faire le nécessaire pour sa LPP, et par conséquent le PLR ne soutiendra plus cet amendement.

**M. Amato** se dit surpris par cet amendement. Il trouve dommage qu'il n'ait pas été présenté au préalable. Les Verts se trouvent dans l'embarras face à un amendement non chiffré pour un budget et face à la demande d'étudier la possibilité de trouver une meilleure LPP pour la suite. Il a l'impression qu'il s'agit d'une motion et, dans ce cas, cette dernière pourrait être votée. Mais un amendement non chiffré, il ne sait pas quoi en faire.

**M. Fabre** rebondit sur les propos de son préopinant. Un amendement au budget doit faire référence à une ligne budgétaire, soit à un montant chiffré. Il suggère à l'UDC de retirer son amendement et de présenter cette proposition en commission des finances. Toutefois, avec l'augmentation acceptée du taux du Conseil administratif avec une LPP, cela va sembler un peu tiré par les cheveux. Par conséquent, les socialistes refuseront l'amendement.

**Mme Schweizer** explique que Mme Favre de Oliveira n'arrivait pas à dire exactement de combien l'assurance à la caisse de pension pouvait être augmentée. Pour cela, elle devait faire une étude plus approfondie, raison pour laquelle il a été décidé de reprendre le même montant correspondant à l'augmentation du taux du Conseil administratif à 75% et si cela devait être moins que les CHF 127'315.-, de prendre la différence pour en faire un troisième pilier. C'est donc sur les conseils de la responsable des finances que l'UDC a choisi de présenter cet amendement.

**M. Cornuz** rappelle que les conseillers administratifs sont indemnisés à l'heure actuelle et une LPP se calcule par rapport à un salaire. Ceci a été précisé en commission.

**Mme Leuenberger** corrobore les propos du président et effectivement, il s'agit d'une indemnisation et non un salaire avec une LPP que les conseillers administratifs touche. Elle ajoute que 44 communes sur 45 ont le même régime d'épargne, qui est fixe et aucune parmi ces dernières n'a trouvé un plan d'épargne LPP digne de ce nom. En accordant l'indemnité du Conseil administratif par l'augmentation de son taux à 75%, cela permettra à chacun d'améliorer sa prévoyance vieillesse selon les modalités qui lui conviendra.

**M. Tremblet** estime que CHF 127'000.- supplémentaire pour une LPP dont on n'a aucune idée de ce qu'elle pourrait coûter, doit probablement correspondre à moins que le montant octroyé à travers l'augmentation du taux. Il est donc préférable de

**Séance du 19 novembre 2019  
tenue en séance ordinaire**

retirer cet amendement en déposant une motion et en demandant que l'administration prépare un projet pour une LPP qui tienne la route.

**M. Amato** rejoint les propos de son préopinant.

**M. Cornuz** demande à l'UDC s'il souhaite retirer ou maintenir son amendement.

**Mme Schweizer** déclare qu'elle le retire.

\* \* \*

**M. Cornuz** suspend la séance jusqu'au lendemain 20 novembre à 18h30 pour la suite des amendements et souhaite une bonne nuit et un bon repos à l'assemblée.

\* \* \*

**La séance est levée à 23h05/BNI.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en date du 17 janvier 2020.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire :

Le président :

Hysri HALIMI

Eric CORNUZ